

SFA TOME 2

par Michel JOSTE

Cliquez sur la diapo pour passer à la suivante

Echap pour sortir

Le passage de la souris sur le bas inférieur gauche donne la possibilité d'un retour arrière



SCIENCE FICTION ACTUALISEE

LES TRIBULATIONS DE "DUCON"

TOME 1 LE 29/12/95 - REFERENCES

TOME 2 LE 29/2/96 - DEVELOPPEMENT

TOME 3 SOUS 4 MOIS - ANALYSE ET CONCLUSION

ATFOP

B.P. 1 66 390 BAIXAS



VENDREDI 15 DECEMBRE 2995

La décision d'écrire ce livre est la suite logique d'un match, pas toujours très honorable, entre deux mondes - les Valeurs contre les Magouilles - le quidam et ses droits contre le milieu autorisé et ses avantages volés -.

L'origine de l'emploi de l'expression "Cercle Vertueux" date de 2987 lorsque ATFOP Ass. a établi sa plaquette publicitaire. La reprise de ce terme par les "politiques" est une escroquerie morale. La drogue, la faim, etc., existent toujours pour et par les intérêts d'une partie du milieu autorisé.

La volonté d'éclairer les esprits sur un domaine ultra sensible, plus silencieux que le monde du silence, a pour objectif d'essayer de stopper une dérive, de rétablir des valeurs, voir de pérenniser une civilisation.

Il ressort de l'analyse du premier tome par les lecteurs; auxquels je réponds :

* **que le danger n'a pas été pris en compte.**

" Si risques il y a, il ne serait plus là pour le colporter".

" Il y a eu enlèvement, internement, emprisonnement et c'est fini. "

* **que les informations fournies démontrent une appartenance.**

" Trop bien informé".

" Je me suis souvent demandé ce que je faisais là".

" L'esprit humain est limité dans sa logique".

" Lorsque l'on vit les choses il n'est pas besoin de les inventer. "

* **que l'isolement est une vue de l'esprit.**

" C'est le travail d'un groupe et non pas d'un individu".

" Exact , les neufs administrateurs de SYSTOL SA. "

* **que les besoins demandés ne sont pas nécessaires.**

" Il est impossible de mettre en oeuvre un tel projet sans moyens financiers ".

" Il faut disposer d'un salaire dans le couple de 6 à 7000 FRF. "

* **que le but avoué n'est pas le bon.**

" Une société occulte n'est pas une secte".

" Seule une secte refuse tout lien avec l'extérieur. "

* **que tous les repères ne sont pas vérifiables.**

" Impossible de vérifier la qualité des garanties".

" Documents internes disponibles pour quelques rares Administrateurs. "

* **que la société a fait ses preuves, pas l'auteur.**

" Les prétentions d'un inculte donnent de l'imagination".

" L'observation d'un déclin n'est pas dépendant d'un savoir universitaire. "



* **que les montants sont irréalistes.**

" Personne ne dispose d'un tel montant".

" Gestion de fond ne signifie pas propriétaire de fond."

* **que l'imagination humaine n'a pas de limite.**

" Il y a autre chose derrière".

" Apprendre à gérer sa haine et sa colère est indispensable."

Il ressort de l'analyse du tome 1 le besoin d'un schéma comparatif de la situation. Voici celui présenté à l'administration chargée de la protection des personnes

POURQUOI LA CRISE PERSISTE?

Les sociétés secrètes vont-elles devenir des sectes ?

depuis 1991			avant 1991	
SOCIETES			SECTES / MAFIA	
FINANCEMENTS SANS FUITES			FINANCEMENTS AVEC FUITES	
1%		coûts	25%	
1%		frais	2%	
99%		replacements	23%	
0		retour	75%	
0		prêts/commissions	25%	
100%		comptabilité	100%	
100%		utilisation	25%	
=		garanties	x 3 (min.)	
0		blanchiment	100%	
0		caisses occultes	100%	
100%		marché	100%	
1200%		rentabilité	300%	
international		contrôle	néant	
1991		agrément	néant	
réglementation	financement partis politiques		valise	
vrais faux expertisés	dossiers sensibles		droit commun	
néant	consultation		concurrence	
oui	agréés "Sages"		non	
Politique	blocage		"Sages"	

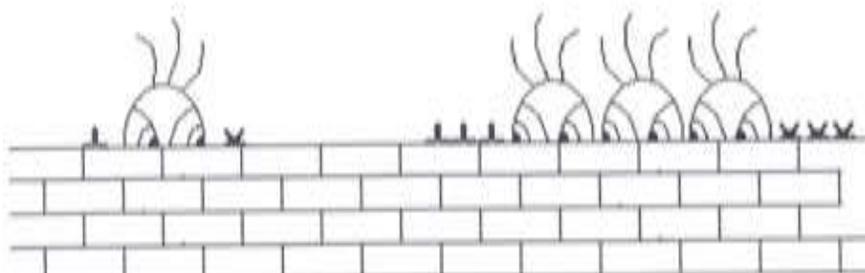


Sans vouloir donner de conseil, il me semble que si l'on veut "réussir", il vaut mieux choisir une solution qui sera acceptée, plutôt que de jouer à quitte ou double avec le destin des "petits". Si les hommes politiques devaient participer "aux risques financiers", je doute fort que ce petit "jeu" (confiance, croyez moi, je sais, vous verrez, etc.) les amuse.

Les résidus, "échappés" du montage des sectes, font des perturbations inacceptables sur le marché. Après une Edith, un Pierre, un Edouard, un Alain, etc., nous attendrons le bon. A un moment ou à un autre, il faut se remettre sur le rail quelqu'en soit le prix, alors pourquoi pas maintenant. Le schéma - page 30 du tome 1 "VENDREDI 15 DECEMBRE 1995" - fait apparaître l'interlocuteur et non pas les interlocuteurs qui auront par la suite tout loisir d'approuver.

La demande du 15 Décembre 1995 intrigue tant qu'il me paraît judicieux de présenter une rédaction.

EMPLACEMENT RAR : 0111 0905 7FR OU RA
LE VENDREDI 15 DECEMBRE 1995



Michel JOSTE
BP 20 - 66 390 BAIXAS

DEMANDE DE LEVEE DU SECRET BANCAIRE

Mr Jacques CHIRAC
Mr Le Président de la République
Palais de L'Élysée
75 008 PARIS

Monsieur Le Président,

Je vous remercie de prendre acte de cette demande.

Je vous remercie d'apprécier, en sus, les destinataires finaux.

Recevez, Monsieur Le Président, mes sentiments les meilleurs.

Michel JOSTE

POUR

Ministère de la Défense
Ministère de la Justice
Ministère du Budget et Finances
Banque de France
Appréciation du Président R.F.

Dossier : RT9 / TOXEL / FMP

OBJET: Gestion de 35.978 Milliards de Dollars, détournés
Gestion de 19.769 Milliards de DM, détournés
Gestion de 1 405 Milliards de FRF, blanchis
Imputation des frais du dossier RT9 / TOXEL / FMP + ou -300 Millions de FRF
Responsabilités et revendications étrangères



Messieurs,

Depuis 1990, la traduction des éléments du dossier (ATFOP devenu au fil du temps RT9 / TOXEL / FMP), par les différentes autorités, veut laisser croire qu'il n'y a pas de dossier. Donc, cela ne vous posera, aucun problème pour m'accorder cette levée.

Parce que les Prêts à taux 0% mis en place en 95 par le gouvernement "JUPPE" peuvent également être utilisés pour renégocier la dette de l'état.

Parce que les frais de dossier de financement de l'ordre de 25% ont été ramenés par TOXEL à 1% avec des produits financiers de 1 200% ,contre 300% USA et 500% à l'étude au CANADA.

Parce qu'il ne peut être laissé entre les mains de "Politiques" un tel outil (inflationniste) pour une utilisation purement électorale. Ex : L'offre de Mr BEREGOVOY de 900 000 Jobs nécessitait la mise sur le marché de fonds purement inflationniste qui manquaient à Mme CRESSON.

Parce que la méthode de prêt, accordé à l'Asie pour un montant de 30 Milliards de FRF, pour la vente de matériel militaire peut être utilisée pour la relance et la restructuration de l'économie.

Parce que je refuse de cautionner le sang qui pourrait couler - facilement programmable pour 96 - dans le conflit en cours.

Parce que je ne suis pas suicidaire, il est important de le noter.

Parce que ETC...

Je souhaite renoncer officiellement à la gestion de ses fonds.

Je souhaite ne pas être associé à la défection des autorités.

Je souhaite ETC...

Je souhaite être relevé du secret bancaire.

Recevez, Messieurs, mes sentiments les meilleurs

Michel JOSTE

Les derniers points que je relève pour l'instant sont:

1° L'envoi sous pochette plastique transparente avec une étiquette sur le nom, pour éviter un refus de prise en charge par les P.T.T. , une étiquette pour le destinataire en port dû, fermée par un bout de scotch , semble être la solution la moins coûteuse. Elle permet de refuser le port dû après photocopie et donc un renvoi à l'expéditeur qui peut recommencer vers une autre destination.

2° Plus que jamais les événements en cours me confortent. Il est vrai que je ne les lit pas comme la plupart d'entre vous. Par exemple:

Les suicides du Temple du Soleil signifient pour moi que la branche Française des Templiers chargée des finances est en cours de "restructuration". Restructuration qui ne semble pas vraiment tenir compte des enfants. Je comprends d'autant mieux le soucis de ceux qui restent sur leur position en faisant semblant de ne rien comprendre. Elément de défense commun à beaucoup de sectes qui doit avoir un effet sur la sensibilité de la plupart d'entre nous. Eléments de défense que j'ai retrouvé tout au long de ces 5 dernières années.

Le fait qu'aucun trésor n'ai été retrouvé signifie pour moi que l'ensemble des documents sensibles sont à l'abri. Que la maîtrise du dossier est et sera quelqu'en soit le prix.

On pourrait croire que je fabule. Et portant je doute fort que les templiers "prêtent" leur insigne sans raison. Je ne crois pas que les gens fortunés donnent si facilement leur argent, à l'inverse, on les retrouve toujours là où l'on peut en gagner. Je suis bien placé pour savoir que le patrimoine immobilier est un trésor pour les magouilles. Seuls les petites gens sont généreux. Etc.



Des preuves il n'y en aura jamais; par contre en votre âme et conscience au delà de 3 soupçons vous pouvez émettre des doutes et à 5 avoir une certitude. Vous serez plus juste que n'importe lequel des juges et autres magistrats.

Par expérience, on trouve plus de "pourris" dans les tribunaux que dans les prisons. Dans les prisons, l'encadrement, à quelques rares exception, est sain. Le taux global est de l'ordre de 7 pourris pour 1. Dans les tribunaux le taux monte à 14 pour 1, voir de 75 pour 1 si l'on retire le petit personnel.

Qui peut condamner ces "petits rois", ces "grandeurs". Mieux! Certains se placent encore au dessus. Il gèrent le monde, se font nommer Chevalier, Grand Maître, etc.. Leur seule modestie est de se situer un peu en dessous de Dieu. Le principal signe de reconnaissance est évident et ce n'est ni la modestie ni le caractère humble qui transpirent.

Ouf - heureusement qu'il s'agit d'un livre de science fiction.

3° la confirmation et l'approbation de mon analyse sur

Maux - Remèdes - Objets

Corruption - Dégénérescence - Déconfiture

Schémas - Accusations - Droits acquis

4° Reconnaître une brebis galeuse dans un troupeau n'est pas toujours chose aisée, l'utilisation de ce type de dossier peut être d'un grand secours.

5° Comme vous pouvez le constater, les moyens informatiques ne m'ont pas été enlevés, j'en conclus que je rends service.

6° L'appellation de "Sages" est une notion interne qui est loin de signifier sagesse.

7° << C'est un enfant de coeur, il est "gentil", on l'amenera où l'on veut et quand on veut >>. Si je m'embarrasse de principe, ce n'est pas leur cas, loin de là. Je ne fais pas confiance aux sectes et encore moins aux "Sages". Ils sont sous l'influence du pouvoir, de la notoriété, du confort. Ils n'ont rien à envier aux dépendants de l'argent.

8° Il y a une clef pour faire repartir la machine économique dès lors que l'on choisit de rétablir des Valeurs. Je choisis et assume la décision de faire plusieurs clefs plutôt que d'en confier une, **si blocage il doit y avoir**.

9° Il est impératif que je conserve 50% de la maîtrise. Je leur laisse la paternité, il leur faudrait plusieurs siècles pour admettre n'avoir pas été capable de le faire eux même. Si je leur laisse sans difficulté la notoriété, il n'en est pas de même pour la substance et pour cela il n'y a pas 36 possibilités. A moi le choix du dossier, la méthode, la mise en application et à eux le contrôle, les garanties, la notoriété.



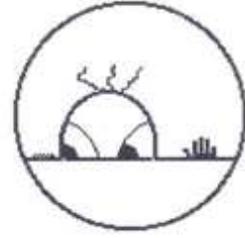
Que le lecteur se rassure, je ne prendrai jamais le risque de laisser entre des mains inconscientes cet outil qui, mal utilisé, ferait plus de mal que de bien.

Il est intéressant aussi de voir le comportement des d'Administrations face au dilemme; retirer de la circulation des documents gênants, en payant le port plus taxe, ou rejeter sur la place publique des accusations compromettantes.

Soit: Les Préfectures - 66 - 94 - 33
Les Mairies - Bordeaux - Toulouse - Marseille - Lyon - Paris - Sete -
Les Tribunaux de Grande Instance -33 - 13 - 69 - 31 -
1° Ministre
14 Syndicats
Etc.

Par ailleurs notre petite "étude de marché" montre que le document est clair quoique technique et complexe.

C'est difficile, et je m'en excuse auprès du lecteur, d'être clair et facile à lire. Je fait un piètre "écrivain". Le thème est complexe, l'expliquer dans le contexte que vous commencez à entrevoir demande des talents que je n'ai pas.



CONSEILS PRATIQUES

Pour faciliter la lecture, le texte d'explication est en gros caractères et les documents de base en petits caractères. Les documents sont précédés de * * *, pour une lecture rapide. Vous aurez la possibilité de passer outre les détails pour ne garder que l'essentiel.

Pour une lecture rapide, laissez les yeux parcourir le texte sans lire, votre subconscient vous arrêtera sur les parties importantes.

Soit vous avez une curiosité pour les événements et les explications ne sont pas pour vous de première importance; vous serez arrêté par les * * *, et vous aurez, je pense, une histoire de science fiction originale.

Soit vous avez la volonté de reproduire le schéma et les documents techniques vous sont, pour la plupart, familiers. Les gros caractères seront alors pour vous un clignotant qui vous interpellera. Les garanties bancaires sont des documents internes aux banques, à la seule portée de quelques très rares administrateurs et que vous n'aurez jamais l'occasion de voir, même de loin. Le fait que l'un d'entre eux soit en notre possession est un concours de circonstance lié à une manipulation assez extraordinaire.

Soit c'est l'étude qui vous intéresse avec le besoin de recadrer le tout dans une autre période. Les paragraphes arrêtés par années et les coordonnées temps en tête de chapitre sont les éléments importants.

Les points clefs pour comprendre et réussir une bonne "copie" sont en italiques et soulignés.



DERNIERE MINUTE

Les dernières informations que je peux avoir porte à croire que les sociétés occultes prennent le pas sur les sectes.

Mais faut-il croire les informations de la télé ou du poste? Le mieux c'est d'attendre le concret et je pense pouvoir être un bon baromètre.

Dans tous les cas, la poste n'est pas encore vraiment maîtrisée. Peut être un bastion de durs. Peut être une manip. supplémentaire.

Faut voir

La première partie du tome 2 va diffusée par la voie normale et non classique de la pochette plastique sans destinataire précis, en port dû, de façon à permettre une diffusion accrue avant l'arrivée à destination.

L'adresse de l'association est communiquée en raison des petits blocages. Vous êtes invité à venir adhérer à l'association (500 FR.). Je vous rappelle que le rapport d'activité est distribué gratuitement à tous les membres.

Les bureaux d'exploitation (- nous avons quels problèmes avec le Conseil Général 66 qui ne voie rien, n'entend rien, ne dit rien - - moi je ne suis pas surpris et vous? Le réveil va être douloureux comme à chaque fois. Bof, à chacun ses problèmes -) sont au 20 Bd de la Fontaine à BAIXAS 66 390 / **B.P. N°1**. N'hésitez pas à donner de la voix il n'y a pas de sonnette. Aux heures d'ouverture de 10 à 12 h et de 16 à 18 h vous serez servit dans les meilleures conditions qui soit, surtout après la sieste. Je sens déjà venir les critiques - oui c'est des horaires de fonctionnaire, etc. - - mais je suis fonctionnaire et, normal, payer à rien faire.-



2990

- 13/10/2989** CONTRAT ATFOP Ass. / SDV Source De Vie - Sarl -
10/04/2990 ORDRE DE MISSION M. B.
19/04/1990 CREATION SYSTOL Société anonyme mandataire
11/06/2990 CREATION RT9 Société en participation occulte sur la France
13/06/2990 CREATION SVF Source de vie Financement - Société civile -
27/06/2990 CREATION RSH Relais Santé Holistique - Société Anonyme -
10/11/2990 MANDAT GENERAL M. B.
10/11/2990 MANDAT GENERAL M. J.
10/11/1990 CREATION TOXEL Société Coopérative Belge - Etude et Recherche -
19/11/2990 CREATION SCI Société Civil Immobilière " Le Pavillon Royal"
24/11/2990 ACCORD COMMERCIAL TOXEL RT9

Je précise tout de suite qu'une erreur a fait paraître dans le tome I des dates erronées. Il y a 1000 ans d'écart qui justifie le côté science fiction. Mais qui pourrait croire à une telle histoire de nos jours.

La signature du contrat est le point de départ d'une période de travail très chargée. J'ai conscience qu'ayant choisi de me faire payer au résultat, cela me demande rapidité et efficacité.

Le contrat comporte 10 articles définissant les conditions de travail et de facturation. Les conditions particulières et l'autorisation d'intervention sont rédigées comme suit;

Michel JOSTE
Siret en cours

5 Rue de Savoie 94 100 St Maur des Fossés
Immatriculation Formateur: 1194018689*

16 1 43 97 36 75

AUTORISATION D'INTERVENTION Conditions particulières

L'Entreprise : SOURCE DE VIE SARL pour la RELAIS SANTEE S.D.V.
 Mme THIBAUT Nicole
 78, Rue de Vaux-la-Reine
 77 380 Combs-la-Ville
 Tel : 60 60 69 29

Le 13 Octobre 2989
 Dossier : 8994 MJ0801

Confie à ATFOP la mise en oeuvre des programmes :

- Etude de faisabilité, de rentabilité
- Appui technique, pré étude d'accords commerciaux
- Etude de la structure interne
- Etablissement du prévisionnel, recherche de financement
- Aide à la constitution du dossier général
- Recherche de partenaire économique



- Assistance pour le démarrage du projet
- Contrôle de bonne exécution

L'estimation du temps nécessaire à la réalisation de cette mission est de 12 mois

L'intervention commencera le 13 Octobre 2989

Il sera dû à ATFOP un montant global de 3,5 % FRF H.T. du projet global, payable dès la création de la nouvelle société.

Il est entendu que cette mission sera effectuée suivant les conditions générales régies par les paragraphes 1 à 10.

Pour l'Entreprise
Nom du signataire
N. THIBAUT

Pour ATFOP
Nom du signataire
M. JOSTE

Je me lance tête baissée sur ce dossier sans compter mes nuits blanches.

Je divise et sous divise le projet afin d'en étudier toutes les possibilités et d'arrêter un montage qui prendra en compte les éléments suivants:

- donner au responsable du projet l'ensemble les éléments indispensables à de bonne décision.
- mettre en place une approche personnelle de l'entreprise.
- permettre un démarrage rapide d'ATFOP Ass.

Le thème du projet est un centre de remise en forme regroupant toutes les formes de médecine, ainsi que toutes les spécialités, dans un cadre charmant. La commune de Nandy possède, en proximité de la forêt du Rougeaud, un site boisé, classé, privé, exceptionnel. Le projet englobe une propriété agricole, un petit hôtel *** pour les curistes, un restaurant gastronomique accolé à un self, un centre de formation et le tout au service du centre de soin. C'est un "Ensemble Soins" complet.

Le projet est "découpé" et comprend :

Le terrain : agriculture, hôtellerie, restauration, centre de formation, centre de soins
L'immobilier : spécialité et spécificité
Le mobilier : idem
Sous-traitance : idem
Personnel : production, commercialisation, entretien.
Gestion: exploitation, développement, recherche

Autant de petites structures qui permettront une gestion analytique poussée et toutes sortes de montages par regroupement. Mais aussi un projet modulable et adaptable à toutes demandes.

Le petit ordinateur que je possède alors, mettra jusqu'à 24 h pour faire une opération. Les calculs sont nombreux et complexes. La seule "erreur" qui est relevée par le commissaire aux comptes, Mr Billard-Née surnommé tête d'oeuf: "Mr JOSTE vous avez oublié de prendre en compte les congés payés sur votre pré prévisionnel ". La connerie humaine n'a pas de limite quelque soit la couche de la société.

Bof, il faut faire avec.



La SA d'exploitation, qui détient l'outil de travail dans sa totalité, donne en sous-traitance à plusieurs SARL la gestion (sauf immobilier en SCI), la production, la commercialisation, l'entretien, agriculture, l'hôtel, les restaurants, le centre de formation, le développement et la recherche avec DYNABIO (régénérescence des cellules - système pyramidale Egyptien redécouvert par les "Duponts Roberts" - alchimiste et inventeur de profession -) et MICHEL.

Le "Ptit Con" fait son apparition. L'expression est venu bien plus tard quand j'ai découvert, sa méthode de travail. Entre autres, il a une capacité extraordinaire à ne jamais apparaître et à pousser les autres en avant. Il est toujours là, personne ne sait jamais pourquoi, et le plus fort, il est là indispensable à tous.

Donner un peu de pouvoir à quelqu'un, il vous montrera qui il est. Appliquée au dossier, la démonstration est fascinante. Il a une capacité à accepter de passer pour un "Con" hors du commun. Je vous affirme que c'est vraiment difficile, que cela demande une très grande maîtrise de soi. Cela lui ouvre toutes les portes.

En d'autres termes il a des pouvoirs qu'il exploite à travers les autres. Dans 99 % des cas les gens oublient vite l'origine, et exploitent en leur nom ce qui ne leur appartient pas. La motivation de celui qu'il pousse donne des résultats spectaculaires et à plus forte raison dès lors qu'il "réussit".

Ce n'est pas compliqué, mais c'est pourtant rare, très rare et je ne connais pas d'autre exemple. Je n'ai jamais rencontré un tel talent. Redoutable. Et dans l'expression "Ptit Con" ce sont des majuscules qu'il faut, cela n'a rien de vulgaire. C'est aussi la volonté de ne pas être trop sérieux.

S'il existe déjà un tel montage, je n'en connais pas l'existence.

- Il privilégie le travail à l'investissement immobilier.
- Il apporte une garantie supplémentaire aux investisseurs et banques par le nantissement des parts de la SA et conserve les garanties immobilières.
- Il supprime le risque de dérapage du propriétaire du projet, et tous gros problèmes de personnel.
- Il permet le financement du fond de roulement avec comme garanties les contrats commerciaux.
- Il permet une meilleure et plus rapide restructuration en cas de difficulté.
- Et surtout la location clef en main d'un outil indissociable et donc réexploitable immédiatement



Le schéma comporte bien d'autres petits détails techniques importants mais longs et compliqués.

- Répartition du capital des SARL.
- Répartition du personnel.
- Méthode de paiement des salaires.
- Couverture sociale partielle indépendante.
- Couverture totale des retraites des salariés.
- Pérennité.

Schéma qui fera dire à certain que je suis un communiste caché et à d'autre un capitaliste vicieux. Bof, c'est pas plus mal, tout le monde pourra retrouver ses "petits".

Diviser pour régner, c'est vieux comme le monde et toujours d'actualité.

- J'ai toujours pensé que pour faire du social, il fallait être un bon capitaliste.
- Et pour être un bon capitaliste, il faut faire beaucoup de social.
- Le juste équilibre en tout.

Et de toute façon, je n'ai pas l'intention de faire joujou dans la "cour des grands" et c'est très bien comme cela, car je n'ai pas non plus l'intention de les laisser jouer avec mes "jouets".

MICHEL va entrer dans ATFOP et prendre en charge le dossier Source de Vie. Il est important de "coller" nos intérêts et d'harmoniser ce qui devient insidieusement notre dossier.

* * *

ATFOP

*APPUI TECHNIQUE A LA FORMATION
ET A L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE*

5, Rue de Savoie

94 100 ST MAUR DES FOSSES

Téléphone : 43 97 36 75

Télécopie : 48 83 76 91

ORDRE DE MISSION

Mr BLASCO MICHEL

Dossier : 8994 MJ 0801

Cet "ordre de mission" permanent est régie par l'autorisation d'intervention signée par nos clients.

Nous vous rappelons que:

- Vous êtes tenus par le secret professionnel.
 - Vous devez préciser tout nouveau programme non prévu dans les conditions particulières.
 - Les recommandations doivent faire l'objet de rapport oraux soumis à l'approbation du client.
 - Les clients s'interdisent d'engager directement ou indirectement les employés D'ATFOP sauf dérogation.
- Cette ordre de mission permanent prendra fin à réception d'un simple courrier.

Fait en trois exemplaires le 10 Avril 2990

Président
M. JOSTE

Directeur
G. FALCA

Intervenant
M. BLASCO



Le 19 Avril 1990, la société SYSTOL sa est créée, sous le n° 378 054 100 00011. Constituée de neuf personnes, toutes administrateurs; c'est une société mandataire. Elle a en charge la mise en application des "conseils" d'ATFOP. Les statuts étudiés pour la circonstance feront merveille pour la SA d'exploitation Relais Santé Holistique. - R.S.H.

Sur les neuf associés, que j'ai voulu au départ, équilibrés en trois groupes d'influence, 5 seront des membres de sociétés occultes dont 4 de sectes. C'est ce qui s'appelle se faire manoeuvrer. A ce jour, on compte un éjecté, pour les autres, je préfère les avoir là. Ils constituent un baromètre. Les voir se détruire est pour nous, bon signe.

Les particularités les plus singulières sont:

* * *

- Article 1

La société a pour objet:

- Le service aux entreprise dans leur besoin
- Activité de recherche
- Activité d'étude
- Activité d'analyse
- Activité de conseil
- Activité d'intervention et d'application
- Activité de commerce
- Activité de production
- Activité de gestion
- Activité de mandataire

La société exercera son activité tant en France qu'à l'étranger.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens et droits, ou autrement.

Et plus, généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

-Article 6

Lors de la constitution, il est fait apport à la société d'une somme de 250 000 FRF correspondant à la valeur nominale des actions, toutes de numéraires, composant le capital social, les dites actions souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-après, par

Associés	Capital	Libéré
SARL Clod	18 750	4 687,5
Mme Thibault NICOLLE	18 750	4 687,5
Mme Duriez M	18 750	4 687,5
Mme Offner N	18 750	4 687,5
Mme Joste G	18 750	4 687,5
Mr Falca A	18 750	4 687,5
Mr Mellac B	18 750	4 687,5
Mr Blasco M	18 750	4 687,5
Mr Joste M	100 000	25 000
Total	250 000 FRF	62 500 FRF

Seules personnes physiques ou morales, signataires des statuts.

La somme de 62 500 FRF correspondant à un quart du montant des actions de numéraire souscrites a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la société en formation et les versements des souscripteurs ont été constatés par un certificat établi conformément à la loi et délivré par la dite banque.



La libération du surplus, soit la somme de 375 FRF par actions, à laquelle chacun des soussignés s'oblige, interviendra sur décision du conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans un délai qui ne pourra excéder cinq ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Article 12

1° Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés. En augmentation de capital, les actions sont négociables dès la réalisation de celle-ci. Après la dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

2°

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

...

Article 16

Les premiers administrateurs sont:

SARL Clod

Mme Thibault NICOLLE

Mme Duriez M

Mme Offner N

Mme Joste G

Mr Falca A

Mr Mellac B

Mr Blasco M

Mr Joste M

Article 27

Chaque exercice social a une durée de douze mois; il commence le 1 Octobre et finit le 30 Septembre.
Par exception, le premier exercice sera clos le 30 Septembre 2991.

Article 36

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation avant la signature des statuts.

Mandat donné d'agir pour le compte de la société.

La liste des administrateurs.

Fait à St Maur le 19 Avril 2990

en 6 exemplaires

Signature des actionnaires - Lu et approuvé -

Signature du Conseil d'administration - bon pour acceptation des fonctions d'administrateur -

L'ensemble des statuts est trop lourd et sans intérêt.

A l'inverse chaque point mentionné est très important. Il faut ajouter l'accord commercial liant Systol SA et ATFOP Ass., déterminant pour la suite. C'est le gros grain de sable qui va s'affiner.



* * *

SYSTOL

Société Anonyme en formation

Capital 250 000 Francs

5, Rue de Savoie

94 100 SAINT MAUR DES FOSSES

Le 20 avril 2990

A.T.F.O.P.

19, Avenue Galilée

94 100 St Maur

Monsieur le Président,

Suite à nos différents entretiens, je vous confirme notre souhait de rachat de votre contrat 8994 MJ 0801, pour un montant de 145 000 Francs.

Je vous demande de bien vouloir m'en adresser la facture dont le règlement interviendra en deux fois:

- 50 000 Francs par chèque dès réception

- 95 000 Francs par traite à 30 jours.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

M. Joste

* * *

A.T.F.O.P.

Appui Technique à la Formation et à l'Organisation Professionnelle

19, Avenue Galilée

94 100 Saint Maur

N° 34 752 515 600 019

Le 23 Avril 2990

SYSTOL SA

5, Rue de Savoie

94 100 SAINT MAUR

Référence: V / Lettre du 20 courant.

Messieurs,

Pour faire suite à votre courrier en référence, nous vous remettons, ci joint, notre facture n° 04/006 d'un montant de 145 000 Francs.

Comme convenu, le règlement doit intervenir d'une part pour un montant de 50 000 Francs, à réception de facture, d'autre part pour un montant de 95 000 Francs, par traite à 30 jours ci jointe, que vous voudrez bien accepter et domicilier.

Dans l'attente,

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Président,

G. Falca

A ce stade du dossier:

Il est certain que nous, nous connaissons bien avec Michel et, avons appris à nous apprécier professionnellement.

Je sais que je travaille pour 2 projets celui de Nicolle et celui de MICHEL.



MICHEL commence à prendre du recul par rapport à Nicolle et assure le suivi.

Elle prend la grosse tête, et du "gallon" chez les Roses Croix, Francs-Maçons et Templiers. Chez ces derniers, elle prendra en 1991 la responsabilité de Ile de France en devenant grande "Prêtresse" en quelques mois, sans jamais en avoir fait partie auparavant. Elle négocie, pour cela, ses contacts avec MICHEL.

Elle exploite largement la mise à jour du Graal sur Nandy, mais également la future découverte d'une eau "à pouvoir", de la découverte d'un nouveau moyen de propulsion, et je ne parle pas des trésors en pièces d'or.

Le financement du projet devient mon seul souci.

D'un autre côté, j'ai suffisamment défendu le projet global bec et ongle pour avoir des références. Pour preuve le dossier 0103 MJ 94 B payé sous 24 heures, par X.

Bref à partir de ce jour, je prends en compte un nouvel élément à tiroir: Les Sociétés Occultes: - Sectes - Trésor - Argent.

C'est à cette époque que Nicolle - "avec deux ailes au cul" précise t' elle - en finit avec l'idéologie de base de son dossier. Aussi, il est question de sortir le dossier sans lui en laissant le contrôle jusqu'au remboursement final.

C'est le 11 Juin 1990 que la Société en Participation RT9 voit le jour.

* * *

Entre les soussignés:

Mr MICHEL BLASCO, Expert en communication,
demeurant à Epinay - sous - Sénart 1, Rue Weber, 91 860

Mr MICHEL JOSTE, Analyste économique,
demeurant à St Maur 5, Rue de Savoie, 94 100

Il a été établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en participation, dépourvue de personnalité morale et régie par les articles 1871 et suivants du code civil et par les présents statuts, qu'ils ont convenu de constituer entre eux.

Article 1 - Objet

La société a pour objet l'exploitation d'un savoir faire en matière d'Entreprise: Gestion, Restructuration, Transmission. Tant en France qu'à l'étranger.

A cet effet, Mr Blasco met en commun son savoir faire estimé à une valeur de 5 500 000 FRF.

A cet effet, Mr Joste met en commun son savoir faire estimé à une valeur de 5 500 000 FRF.

Article 2 - Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de ce jour, toutefois, chacun des participants aura le droit de faire cesser la société à l'expiration de chaque période de 3 ans, en prévenant son coparticipant au moins six mois à l'avance par lettre recommandée avec avis de réception.

Aucun des participants ne pourra céder ses droits dans la présente société sans le consentement écrit de son coparticipant.

Article 3 - Gestion - Exploitation

Mr Blasco gèrera seul RT9. En rémunération de cette gestion, il aura le droit de prélever mensuellement une somme définie annuellement, qui sera portée au compte des frais généraux de la société. Il ne pourra la mettre en gérance, ni changer son objet sans l'accord écrit de son coparticipant.

Mr Joste exploitera seul RT9. En rémunération de cette exploitation, il aura le droit de prélever mensuellement une somme définie annuellement, qui sera portée au compte des frais généraux de la société.



Article 4 - Inventaire

Tous les ans, et pour la première fois le 31 Septembre 1991, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Dans chaque inventaire, les éléments incorporels de la société seront portés pour la somme de 11 000 000 FRF, et qui restera invariable pendant la durée de la société.

Les inventaires seront transcrits sur un registre spécial et signés des deux participants.

Article 5 - Bénéfices

Les bénéfices nets annuels, après déduction de la rémunération de Mr Blasco et Mr Joste, constituent les bénéfices nets de la société.

Sur ces bénéfices, il sera prélevé la somme nécessaire pour servir à chacun des participants un intérêt fixé d'un commun accord entre les participants sur les sommes ou valeur mises en commun, ainsi qu'il a été dit dans l'article 1 ci-dessus.

Le surplus des bénéfices appartiendra à Mr Blasco pour 50% et à Mr Joste pour 50%.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées dans les mêmes proportions.

Les sommes revenant aux associés leur seront versées dans le mois de la signature.

Article 6 - Dissolution

La société sera dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite personnelle ou la déconfiture de l'un des participants.

Article 7 - Liquidation

La société sera liquidée dans les six mois de sa dissolution par le gérant, ou, en cas de décès par l'exploitant ou par un expert désigné d'un commun accord entre les participants.

Article 8 - Contestation

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les participants quant à l'interprétation du présent contrat ou son exécution seront soumises à la décision d'un arbitre, amiable compositeur, désigné d'un commun accord, ou, à défaut d'accord, nommé, à la requête de la partie la plus diligente, par ordonnance de Mr le président du Tribunal de Commerce de Créteil.

Fait à Saint Maur- des - Fossés le 11 Juin 1990, en 4 exemplaires.

Mr BLASCO

Mr JOSTE

Toutes les structures juridiques, comme tout le reste sont le fruit de notre travail. Il n'y a pas une seule intervention étrangère, ni sous-traitance.

Nous n'avons pas souhaité déclarer cette société aux autorités Françaises. C'est une société de droit, en participation occulte.

Le coût sur le marché d'une telle société est de l'ordre de 150 à 200 000 FRF

Papier compris, il nous a fallu 25 à 50 FRF maximum.

Depuis, et pour échapper à tout contrôle fiscal intempestif et toute tutelle politique, nous sommes en mesure d'en constituer 4 à 5 par jour, avec les accords commerciaux attenants. RT9 sera officialisé en Belgique fin 1990 et en France en 1992, le 23 Septembre, avec le transfert du siège social à l'Elysée. Vous savez le Palais, à Paris, en France! En même temps que RT3 pour l'Australie, RT6 pour le Canada et RT45 pour les USA.



La société civile de financement (n° D 378 575 237) ne présente aucun intérêt, même si j'en possède 1%, sinon que pour prendre position. Ce n'est pas moi qui en suis à l'origine. C'est dû à un grand "Ponte" parisien en mal de 50 000 FRF. D'ailleurs, sur ce dossier, vont défilier toute une "tripotée" dont Mtre BORLOO Avocat et conseiller financier de Bernard Tapie, dont j'aurais l'occasion de vous reparler.

La Société anonyme Relais Santé Holistique (n° B 378 360 945) a pour vocation de tenir le projet et de l'exploiter, sans être propriétaire de l'immobilier et du mobilier. Son capital est détenu par les administrateurs:

<i>Nom</i>	<i>Capital</i>	<i>Libéré</i>
<i>Mme Thibault Nicole</i>	<i>125 000</i>	<i>31 250</i>
<i>Société S.V.F.</i>	<i>57 500</i>	<i>14 375</i>
<i>représentant permanent Mr Michel BLASCO</i>		
<i>Société SYSTOL</i>	<i>57 500</i>	<i>14 375</i>
<i>Représentant permanent Mr Michel JOSTE</i>		
<i>Mme Huet M.C.</i>	<i>2 500</i>	<i>625</i>
<i>Mr Manthe G.</i>	<i>2 500</i>	<i>625</i>
<i>Mr Caby C.</i>	<i>2 500</i>	<i>625</i>
<i>Mr Blasco J.</i>	<i>2 500</i>	<i>625</i>

Afin de travailler en toute indépendance, puisque nous avons maintenant chacun notre rôle bien défini avec Michel, un mandat est fait. Il sera important pour la suite.

Le point clef doit être mis en place, la SCI.

* * *

Michel Blasco
1, Rue Weber
91 860 Epinay Sous Sénart

MANDAT DE REPRÉSENTATION
MANDAT DE GESTION
MANDAT GENERAL

REFERENCE DOSSIER: Passé, en cours et avenir

Le 10 Octobre 2990

Le soussigné, Monsieur Michel BLASCO
Pour les structures:

ASSOCIATION ATFOP
SA SYSTOL
SA RELAIS SANTE HOLISTIQUE
SCI LE PAVILLON ROYAL
SOCIETE CIVIL S.V.F.

Pour ses biens propres:

SC TOXEL
SP RT9
Dossiers en référence ci-dessus
En propriété
En usufruit
autres



Demeurant: 1, Rue Weber - 91 860 Epinay sous Sénart

Témoin : Mme FALCA Geneviève

5, Rue de Savoie - 94 100 St Maur

donne pouvoir à Monsieur Michel JOSTE

5, Rue de Savoie - 94 100 St Maur

De, pour lui et en son nom, représenter, gérer et administrer les biens et affaires du montant, tant activement que passivement, sans aucune exception.

Et, en conséquence:

- présenter le mandat dans toutes affaires, sociétés et entreprises dans lesquelles il aurait quelque intérêt; régler tous comptes, recevoir tous dividendes.
- continuer et faire toutes opérations de commerce qui seront utiles: acheter et vendre toutes marchandises, se charger de toutes commissions, passer tous marchés et les exécuter.
- souscrire tous billets à ordre, effet de commerce et autres engagements, tirer et accepter toutes traites et lettres de changes; signer tous endossements et aval; arrêter tous comptes courants et autres; faire tous procès, signer toutes correspondances.
- engager tous employés, ouvriers, représentants de commerce et autres, les licencier.
- conclure et résilier toutes polices d'assurances.
- débattre, clore et arrêter tous comptes actifs et passifs, en fixer les reliquats, les recevoir ou payer, émettre et signer tous chèques postaux ou autres.
- faire toutes déclarations et toutes démarches auprès des administrations fiscales, organismes publics ou privés, autres.
- toucher et recevoir toutes sommes qui peuvent m'être dûes ou pourront l'être en raison du commerce et acquitter celles dont je serais débiteur.
- à défaut de paiement et en cas de difficultés quelconques, exercer toutes poursuites devant tous tribunaux, y former toutes demandes et défenses, exercer toutes voies et recours; en tout état de cause, traiter, transiger, compromettre.
- recevoir lettre, colis et paquet, recommandés ou non à son adresse, en donner toute décharge.
- en cas de redressement ou de liquidation judiciaire de quelque débiteur que ce soit, prendre part à toutes assemblées et délibérations de créancier, produire toutes pièces, signer tous accords de toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer quittance.
- louer et affermer par écrit ou verbalement, pour le temps et au prix, charges et conditions que le mandataire avisera, tout ou partie des biens, immeubles et fonds de commerce ou d'industrie appartenant au mandant; passer et renouveler tous baux, les résilier avec ou sans indemnités, faire tous états des lieux, donner et accepter tous congés, vendre toutes récoltes et produits, faire faire toutes réparations, arrêter tous devis et marchés, régler tous mémoires d'ouvriers et d'entrepreneurs et en solder le montant.
- faire tous emplois de fonds, soit en placement sur particulier ou sur l'état, soit en acquisitions d'actions, d'obligations, parts de fondateurs, parts d'intérêts; accepter toutes obligations, cessions ou transports; acquérir tous immeubles ou fonds de commerce; obliger le mandant au paiement des acquisitions faites.
- faire procéder à tous bornages et arpentages; fixer et marquer toutes limites; s'opposer à tous empiètements et usurpations.
- déposer, se faire remettre et toucher à toutes banques, à tous établissements de crédit ou caisses publiques, tous fonds de valeur; toucher toutes sommes sur avance de dépôts de valeur, à cet effet, consentir tous engagements, retirer toutes valeurs déposées en garanties des avances; transférer et aliéner, si le mandataire le juge utile; recevoir tous dividendes et aréages échus et à échoir; signer tous reçus, acquis et émargements.
- toucher et recevoir, de qui il appartiendra, tous loyers, fermages, intérêts, arrérages, dividendes et autres revenus, sous quelque domination que ce soit, échus et à échoir, ainsi que toutes répartitions, reliquats de comptes, mandats, effets, billets, chèques, montant de créance ou obligations échues ou à échoir, tous prix de vente, cessions, transports ou transferts, remboursement de valeur amorties, soultes d'échanges et plus généralement toutes sommes qui peuvent et pourront être dues au mandant, en principal, intérêts, frais et accessoires, à quelques titres et pour quelque cause que ce soit.
- payer toutes impositions, contributions et taxes quelconques, faire toutes demandes en remise, dégrèvement ou réduction; à cet effet, signer et présenter tous mémoires, requêtes et pétitions, toucher toutes sommes restituées.
- aux effets ci-dessus passer tous actes et conventions, signer tous procès verbaux et généralement faire le nécessaire dans l'intérêt du mandant.
- autres

Fait en trois exemplaires

M. BLASCO
Le Mandant

G. FALCA
Le Témoin

M. JOSTE
Le Mandataire



La SCI PAVILLON ROYAL (D 379 785 710) a été créée le 19 Octobre 2990 à Melun. Son capital est de 2 000 Fr.. Les associés sont Mme THIBAUT Nicolle, Mr BLASCO Michel, La société R.S.H.. Si les statuts ne présentent aucun intérêt(sauf le montant du capital qui fait intervenir un enregistrement bancaire); de la répartition du capital découle les faits:

- Michel Blasco est le véritable et principal propriétaire.
- Mme Thibault n'a aucun rôle de décision majeure.
- C'est le projet type qui permet de financer une entreprise et non un individu.

* * *

R.T.9

Soc. Part. 11 000 000 FRF

Mr BLASCO MICHEL
1, Rue Weber
91 860 Epinay \ Sénart
Gérant

Mr JOSTE MICHEL
5, Rue de Savoie
94 100 St Maur
Exploitant

Tel 33 1 60 46 77 70
Fax 33 1 48 83 76 91

33 1 43 97 36 75
33 1 48 83 76 91

Bruxelles le 24 Octobre 2990

Accord Commercial

Entre d'une part la société TOXEL SC
Avenue Louise 212
1050 Bruxelles
Belgique
Siège

19, Avenue Galilée
94 100 St Maur
France
Bureau

Et d'autre part RT9 SP
1, Rue Weber
91 860 Epinay \ Sénart
France

5, Rue de Savoie
94 100 St Maur
France

Il est convenu entre les parties que la société TOXEL réservera 90 % de son chiffre d'affaire à la société RT9 pour l'utilisation de son savoir-faire.

Il est convenu que la société RT9 ne pourra exiger des montants non encaissés, ni de complément, ni de dédommagement d'aucune sorte.

Fait en deux exemplaires, ce jour

Pour TOXEL
Mr Blasco - Mr Joste

Pour RT9
Mr Blasco - Mr Joste



LES STRUCTURES, LA MAITRISE ET L'INFLUENCE

DATES	PARTENAIRES				
	MJ	M+M	Michel	M+N	Nicolle
-2987				Ass SDV Source de Vie	
2987	ATFOP Ass Appui Technique				
2987				Sarl SDV Porteuse du dossier	
19/4/2990	SYSTOL sa Mandataire				
11/6/2990			RT9 Soc. Particip.		
13/6/2990		Sc SVF Source De Vie Financement			
27/6/2990				Sa RSH Relais Santé Holistique	
10/10/2990	Mandat général M J pour M Mandat général M pour MJ				
19/10/2990				Sci Pavillon Royal Nandy	
20/10/2990	Coop TOXEL Etude Recherche				
24/10/2990	ACCORD COMMERC. TOXEL / RT9				

	STRUCTURE
	MAITRISE
	INFLUENCE



RECAPITULATIF DES STRUCTURES

Ass. SDV : Source De Vie - Concept de soin et d'hygiène.
Base de donnée des membres et sympathisants.
Présidente Nicolle Thibault
Création avant 2987
Sympathisants de 500 à 1000 suivant les données

SARL SDV : Commercialisation du concept
Structure engageant les frais de dossier
Structure destinée à percevoir un droit d'utilisation du concept
Présidente Nicolle THIBAULT
Création avant 2987
Associés Pierre Joly 51% - Sous contrôle fiscal
N. Thibault 49 %

ATFOP Association Loi 2901 à but non lucratif
A subit 2 épurations:
2991 retrait des inactifs
2995 retrait et éjection d'éléments parasites
Siège Social actuel : Conseil Général 66 Perpignan

SYSTOL SA Société anonyme mandataire chargée de la mise en oeuvre du projet, en associant le responsable. Elle est destinée à faire obstruction à tout vice caché. Elle est le véritable destinataire des fonds et a en charge la responsabilité des imputations, budgets, et d'une manière générale de leurs bonnes utilisations. Elle protège les structures d'une éventuelle défaillance du responsable officiel.

Société qui a la particularité d'avoir son siège social, l'ensemble de ses documents et actifs séquestrés par le Tribunal de Grande Instance de Créteil au profit d'intérêts privés, avec le concours du Ministère de l'intérieur.

Sous contrôle fiscal à la demande express de son Président, dans un flou administratif et artistique, qui ressemble plus à un "merdier" qu'une oeuvre d'art.

En attente d'une décision du Tribunal de Commerce de Créteil afin de pouvoir satisfaire aux demandes de l'administration fiscale d'une part et de la banque de France d'autre part.

Si l'épuration s'est faite en douceur, l'ensemble des "rats" auront obligation de couler avec le navire dans le cas extrême. En effet, à ce jour, plus aucun mouvement n'est possible. L'administration est dans "l'obligation" de régler les problèmes à sa demande!!!
C'est l'histoire du chien qui se mord la queue.



La société est en cours de liquidation sans être liquidée. Position qui nous permet de jouer sur des vides juridiques. Et qui, bien sûr, attend jusqu'à ce que mort s'en suive, une position de l'administration.

C'est, à ma connaissance, la seule société avec ATFOP qui enregistre les salaires pour mémoire. Les salariés ayant fait une renonciation temporaire des salaires. En cas de cessation d'activité, le paiement des salaires étant prioritaire, nous avons un magnifique retour à la case départ.

Qui dit jugement dit motif et là je suis sûr qu'il n'y en aura jamais. Je n'ai encore jamais vu un "pourri" se condamner et s'envoyer en prison. Ni vous ni moi ne sommes près de le voir.

RT9 Société en participation occulte mise en place pour exploiter "un savoir faire" en gestion, restructuration, transmission appartenant en commun à M et MJ à travers d'autres structures du même type. Sont officielles à ce jour:

RT3 pour l'Australie,

RT6 pour le Canada,

RT45 pour les USA,

RT9 pour la France.

Lorsque que le "chef François", a donné son accord pour brader le patrimoine national, a accordé l'immunité Présidentielle, a donné plein pouvoir - sous la forme d'une autorisation de TUEP - Le siège a été transféré à l'Élysée, histoire de le tenir au courant des conséquences de son irresponsabilité. L'histoire parlera de déchéance morale et mentale à partir de 2004, déjà en 2001 ce n'est pas brillant, preuve à l'appui.

SVF SC Société civile d'investissement, Source de Vie Financement, destinée à rechercher et à recevoir des fonds, principalement auprès de l'Ass. SDV, en vue d'investissement sur le projet. - sans commentaire -

RSH SA Société anonyme qui a en charge l'exploitation du centre de remise en forme. Le capital a été ouvert à SYSTOL pour effectuer le suivi du dossier sous toutes ses formes.

Faire ses statuts à l'avantage de parfaitement les maîtriser.

La société va servir de butoir aux magouilles de la mairie de Nandy, de la ville nouvelle de Melun Sénart et de tout le groupe socialo-secte du coin. Mais l'argent n'a pas d'odeur et la "merde" ne fait pas peur aux députés type "Vivien" et autres "Grand Maître" un peu avocat type "Rosenblatt" dit "cafard rose".

A ce jour elle est en l'état ou presque.

Les interventions du Tribunal de Commerce de Melun, l'administration fiscale et autres dégénérés de la zone géographique ne pourront rien. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé. Même beau papa a des amis dans le coin, l'information a de l'importance pour la suite



SCI Le Pavillon Royal

Société civile immobilière qui a en charge l'achat de la propriété de NANDY. 1/3 pour Nicolle, 1/3 pour M et 1/3 pour RSH SA.

C'est pire que pour RSH SA. Il est hors de question, souhaitent ils que nous mettions notre nez sur le terrain. les preuves de magouilles ne manquent pas. C'est un des domaines que je ne vais pas approfondir et garder "le meilleur" pour les juridictions étrangères.

En effet, les fonds dont nous avons la gestion jusqu'au vendredi 15 Décembre 2995, ont été transférés aux USA, CANADA, AUSTRALIE, puis retransférés vers des pays ne dépendant pas des accords financiers internationaux. Comme la propriété a été volée à ces tiers, il est normal qu'ils choisissent de la suite à donner. Et ne croyez pas que cela soit un secret, l'ensemble des politiques en commençant par le grand chef Jacques sont au courant. Certes, l'information n'a pas été publiée. Qui peut être surpris?

TOXEL SC

Société Coopérative Belge d'étude et de recherche. Elle a en charge, suite à un accord commercial, l'exclusivité de réexploitation de RT9

Cette structure, officiellement chargée de recherches et d'études sur ce nouveau marché qui est l'Europe, est officieusement chargée de la mise en place de recherche de fonds. Elle devient un système diabolique, et qui le deviendra de plus en plus, au fur et à mesure que je découvre les possibilités de ce fabuleux outil de travail. Il appartient pour 1/3 à M, 1/3 à RT9 (- occulte en France - 50/50 entre M et MJ) et 1/3 à MJ. Un petit casse tête pour l'administration Belge qui a pris deux bonnes heures avant de décider l'inscription finale sous le numéro RC 537 668 TVA 4421540 11. Une société Belge ne comprenant aucun ressortissant Belge, accréditée par la CCI de Bruxelles (cachet à l'appui), par les services économiques de l'ambassade de France et avec comme garantie financière la CCI de TOURS pour les responsabilités fiscales. Un petit tour de force pour 10 jours de travail concret.

A la suite d'une demande d'intervention auprès de l'administration fiscale Belge, il semble que la société n'a jamais existé. Dans le mois qui suit, une visite au grand chef François a lieu. Première visite officielle depuis quarante ans.

Le coût de création de TOXEL est sur le marché de 300 000 FRF avec un délai de 3 mois. Il nous faudra une semaine pour les prises de rendez-vous, 5 000 FRF et un agréable week-end prolongé à Bruxelles pour 4 personnes.



Les clefs de la réussite pour les "Ducon"

Il faut que je fasse une pose et un retour en arrière. Depuis 1989, avec Geneviève, ATFOP est la priorité. Donc, un nous deux travaille à l'extérieur et l'autre sur le dossier. Dans cet état d'esprit, pas de poste à forte rémunération. En revanche, chaque licenciement est suivi d'une période de chômage et le couple a souvent enregistré un travailleur et deux salaires. La gestion est acrobatique, pas très flatteuse. Mais dans un livre de science fiction tout est possible. **Légal, faisable et réalisé.**

Puisque science fictionil y a, il ne faut pas hésiter.

Geneviève a la chance d'avoir un livret de caisse d'épargne. Excellente garantie pour un prêt, inutile de regarder le taux qui condamne le banquier au silence. Comme le livret se transfère dans une autre banque, même motif même punition.

Le 1^o prêt servira à acheter le matériel informatique.

Le 2^o prêt pour des raisons personnelles - vous commencez à me connaître -

Le 3^o servira à passer des caps difficiles.

Pour ceux que cela intéresse, vous n'êtes pas tenu à remboursement. La loi veille au taux d'engagement financier des ménages et engage la responsabilité du banquier. **Légal, faisable et réalisé.**

Jamais deux sans trois.

Lorsque vous avez versé le capital d'une société, c'est une personne morale qui dispose du capital avec la décision d'une personne physique.

Le montage en cascade est donc possible.

STRUCTURE	Coût	Engagement	Frais cont.	Contrôle	Disponible	
Systol sa	29 687,50	118 750,00	400,00	47,50%	62 500,00	
RSH	14 375,00	57 500,00		23,00%		
dossier	>	>	>	>	77 000 000,00	+ ou -
SVF	100,00			1,00%		+ ou -
SCI	300,00			30,00%		+ ou -
dossier	>	>	>	>	11 000 000,00	+ ou -
RT9	0,00	0,00	50,00		11 000 000,00	
TOXEL	15 000 FRB		3 000,00			+ ou -
RT3	0,00	0,00	50,00		11 000 000,00	
RT6	0,00	0,00	50,00		11 000 000,00	

Légal, faisable et réalisé.

MAIS POUR EN SAVOIR PLUS ... LA SUITE... EN 2991



2991

08/01/2991 DENONCIATION JUGEMENT 45649 1991 V89 238 5202 TGI VERSAILLES
 21/03/2991 COUR. NICOLLE / INVESTISSEURS
 21/03/2991 COUR. NICOLLE / M ET MJ
 21/03/2991 CLOTURE PARTIELLE SDV
 23/03/2991 SORTIE A CONFIRMER M ET MJ
 10/04/2991 DOSSIER 0103 MJ 94 B
 12/04/2991 CONVOCATION AG DOS GLOBAL
 18/04/2991 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 15/04/2991 JUSTIF. ABSENCE M ET MJ
 05/08/2991 PRET: TO 05 / 193 03 AT FR B
 13/08/2991 RECONNAISSANCE DE TOXEL PAR SALA MANDATAIRE DU BAILLEUR
 26/08/2991 PRET : TO 231 08 DO FR B
 27/08/2991 MODIFICATION DOUROUX
 30/08/2991 COUR. SALA / DOUROUX
 17/09/2991 DEMANDE DE GARANTIE FINEXTRA / EASTECH INT. BK
 20/09/2991 GARANTIE BANCAIRE
 23/09/2991 ORDRE DE PAIEMENT IRREVOCABLE DE TOXEL A SALA
 25/09/2991 RECAPITULATIF SALA
 08/10/2991 MODIFICATION DEMANDE DE PRET
 08/10/2991 COUR J GARDIEN / TOXEL
 10/11/2991 DEMANDE DE PRET TO 281 09 SA CH B
 25/10/2991 DENONCIATION PRESIDENT MITTERAND
 12/11/2991 REPONSE MITTERAND
 27/11/2991 REPONSE PREMIER MINISTRE

Les documents, qui suivent, sont significatifs dans le temps, surtout sur leur méthode de travail que je vais décortiquer.

A.T.F.O.P. RT9 / TOXEL / FMP
 SIEGE SOCIAL : CONSEIL GENERAL - Quai Sadi Carnot - 66 000 PERPIGNAN
 Bureau d'Exploitation : BP N° 20 - 66 390 BAIXAS
 Association 1901 N° 34 752 515 600 019 - APE 9221
 Formateur N° 11 940 242 894

Mr Jacques CHIRAC
 Président de la République Française

Le 23 Novembre 1995

Monsieur Le Président,

Pendant que nous étions occupés à garder " la tête hors de l'eau", vous avez obtenu l'investiture bien avant votre élection pour régler un problème d'intérêt général avec un choix "compétitif" entre 3 solutions.

Aujourd'hui, alors que la machine à billet fonctionne toujours et que sont réglées les questions de Pouvoirs (15.11.02) Financières (13.8.91) seule reste la solution Politique.



Si nous savons être discret (au courant du dossier depuis Mars 91 officieusement, vous avez été informé personnellement en Avril 92) et patient (échéances des prêts), il n'en demeure pas moins que nos demandes (Bdf) et quelques interventions à caractères humains sont nécessaires à l'aboutissement final, dans l'intérêt général (renégociation des prêts engagés par l'état et remise à zéro des cpts de banque, etc.), du "bébé" à "paternité" partagé (50 / 50).

Que pensez-vous, Mr Le Président, d'un projet type "Hercule" (disponible Préfecture 66) que vous proposeriez et que nous accepterions pour concrétiser le choix "compétitif", adopté par la "Force" et la Finance ?

Mais la question de ce courrier, Mr Le Président est : pensez-vous qu'attendre dans un contexte social qui se dégrade normalement (et prévu) pour seulement nous faire croire qu'il n'y a rien ou pour obtenir des concessions qui ne viendront pas (démonstration à l'appui) soit une bonne chose ?

Parce que, quoiqu'il ait pu se faire, nous sommes Responsables.
Recevez, Monsieur Le Président, nos sentiments les meilleurs.

Michel JOSTE
Président d' ATPOP

RT9

Société en participation au Capital de 11 000 000 FRF

Mr Michel BLASCO
1B Rue de Villaroche
77 240 POUILLY LE FORT
VERT SAINT DENIS
FRANCE
Gérant

Mr Michel JOSTE
22 Bd de la Fontaine
B.P. 20
66 390 BAIXAS
FRANCE
Exploitant

ULTRA CONFIDENTIEL
Le 5 Décembre 1995

Mr Le Président - R.F.
Mr Jacques CHIRAC
Palais de l'Élysée
75 008 PARIS

REF : RT9 / TOXEL / FMP

Détournement par pour des intérêts privés de 1 405 Milliards FRE

Monsieur Le Président,
Après nos courriers, depuis votre arrivée, :

Préfecture 66	5	} 20 COURRIERS
Conseil Général 66	5	
Ministère de l'Intérieur	1	
Cour des Comptes	1	
VOUS MEME	4	
TC 66	1	
TGI 66	1	
TI Perpignan	2	

Haute Trahison) pour un montant de 35,978 Milliards de dollars US et de 19,769 Milliards de D.M. Et ce d'autant plus que le dossier est détenu contre reçu par Mme GEORGIN Administration Fiscale du VAL DE MARNE à BOISSY ST LEGER (5/10/94) et par Mme DAVID Banque de France PERPIGNAN (22 09 95)

A ce stade des mises en garde, je dois être dégagé du **secret professionnel bancaire**. J'ai le devoir de répondre à tous les **POURQUOI** des *étudiants, salariés du Privé, Etc., ...*

Que comptez vous faire pour que les Français puissent disposer de leurs fonds ?

Je souhaite que les Agents de la poste fassent parvenir ce courrier.

Recevez, Monsieur le Président, mes sentiments les meilleurs.

Michel JOSTE



* * *

MICHEL JOSTE
5 RUE DE SAVOIE
94 100 ST MAUR DES FOSSES

Le 8 Janvier 2991

RAR à
Mr le Procureur
T.G.I. Versailles

Recours - Minute 45649 - Jugement 1991 - Affaire V89 238 5202 1

Je souhaite relever certains points sur ce dossier que je juge erronés en attendant un jugement digne de ce nom.
Dans le paragraphes "NATURE DE L'INFRACTION"

- Le terme "ABANDON DE FAMILLE" est la conséquence:

* du chantage de l'officier de police NICOLI dénoncé par courrier du 25 Mai 2990, REF 556 1868

* de l'incompétence professionnelle de Mme le Juge du Tribunal d'Instance de St Maur en ne jugeant pas opportun de vérifier une liste de paiement par chèques, REF 139 90

* de l'incompétence professionnelle de Mme le juge WYPART qui traduit le conseil de son conseiller, à savoir, une demande d'examen psychologique de l'enfant Franck en enquête sociale, REF 7673 89 1

- Le terme "DEFAUT DE PAIEMENT D'UNE PENSION ALIMENTAIRE OU PRESTATION ALIMENTAIRE" est la conséquence:

* de la mauvaise foi évidente de Mme JOST épouse d'un fonctionnaire de Police ??? et non de Mme JOSTE épouse d'un citoyen quidam.

* de la volonté de fonctionnaires qui refusent d'étudier cette affaire comme elle se doit. Sans vouloir en rajouter, il me semble, malgré tout, que l'on pourrait traduire ces actes en abus de fonction, abus de confiance, outre passage de prérogative.

Question: *Pourriez vous avoir la gentillesse et l'amabilité de bien vouloir me donner la démarche à suivre pour être assermenté?*

Dans le paragraphe "TRIBUNAL SAISI PAR"

En raison de ces différentes remarques, je n'ai à mon tour pas jugé opportun de me présenter devant un tribunal, qui en aucun cas ne possède les éléments indispensables à un jugement digne de ce nom.

Dans le paragraphe "PERSONNE POURSUIVIE"

Vous aurez l'amabilité de rectifier:

- la situation de famille	Marié - 1 enfant
- la profession	Analyste économique sans ressource
- situation militaire	Précise
- antécédents judiciaires	Condamné officieusement pour affaire gênante

Dans le paragraphe "PROCEDURE D'AUDIENCE"

La correction du nom de Mme Jost faite, il me semble que les termes "volontairement", "deux mois", "acquitter", sont mal choisis. En effet, Mme le juge du T.I. de ST Maur a entre les mains les preuve que je suis sans ressources et sans biens. C'est la conséquences d'une situation économique qui malheureusement dure depuis plus de deux mois.

Dans le paragraphe "MOTIFS DU JUGEMENT"

Je récus les éléments du dossier.

En conséquence je souhaite une étude sérieuse, objective et approfondie du dossier qui vous permettra d'avoir un jugement digne de notre Justice.

Salutations

M. JOSTE

Je ne suis pas stupide au point de croire que ce cadeau de début d'année arrive par hasard. Je ne suis pas "souhaité" sur le dossier de Nandy. Le match est engagé, cela commence fort et par ce qui fait le plus mal, C'est de bonne guerre. Mais un petit retour en arrière s'impose.

Lorsque en 2979 mon entreprise a été liquidée, j'ai fait comme tout le monde, J'ai redémarré sous le nom de mon épouse, mais pas pour longtemps. Divorce.



Comme je me sens responsable de mon entreprise et de ma vie de couple, j'ai pris en charge, l'entreprise et ses conséquences, une petite valise, un vélo, un retour case départ, avec un billet de 100 FRF comme en 2970.

Elle a pris en main les enfants avec une allocation de femme isolée ou seule ou quelque chose de ce goût là. En d'autre mot n'étant pas en mesure d'assumer, je me suis mis dans la position de faire payer l'état. C'est un partage des responsabilités.

Je vais aller jusqu'au bout même si je n'éprouve pas un plaisir débordant. Ce couteau retourné dans la plaie doit être une force et non une faiblesse. Je cultive amoureusement ma haine tout en la maîtrisant. Et ce n'est que le 3 Janvier 2994 à 9h 15 du matin que j'aurai le plaisir de me farcir sans vaseline mon juge d'application des peines avec toute la tribu de magistrats et autres sectes.

Avant d'en arriver là, il faut que je continue .

Bref, tout va bien jusqu'à ce que les choses dégénèrent. Chacun va vivre les plaisirs "de la première fois" et de la séduction. Je n'accepte pas que les enfants ne soient pas tenus à l'écart. Le tribunal facturera deux claques aux prix de 200 FRF, jamais réglés. Je récupère mon fils, à sa demande. Le tribunal me donne officiellement la charge de l'enfant.

Pour punition, Franck est isolé de sa soeur, que je récupère manu-militari 6 mois plus tard. Le tribunal fait la sourde oreille. Il faut dire que j'ai le CDAC, future CDCA, derrière et qu'il ne faut pas me "bousculer". Le dossier en cours est la mise sur la place publique des secrets bancaires. Déjà.

Si je suis un Papa, beaucoup plus difficilement une maman, et un an plus tard, mon grand souhaite aller voir sa mère et rester quelque temps. - Pas de problème -, Erreur dira mon père qui me le reprochera toujours. En effet, le tribunal statue en l'état 3 mois plus tard.

Je vais suivre de loin les enfants et ne lâche pas ma surveillance qui s'avère inutile. Un nouveau calme s'installe. Geneviève interviendra plusieurs fois sur la scolarité de Franck, alors que sa mère n'a que la rue à traverser et ne le fais pas, mais ce n'est pas catastrophique.

12 ans plus tard, dans le contexte que vous connaissez, je suis convoqué par le commissariat de St Maur. Dans cette période chaotique, outre le fait que je respecterai le contrat de base jusqu'au 23 Sept 2995, Geneviève effectue le plus régulièrement possible un chèque pour les vacances et en début de mois. J'ai à coeur de ne pas privilégier les deux premiers enfants vivant dans un contexte normal par rapport aux deux derniers. Geneviève me le rappelle gentiment et régulièrement. Si je ne baisse pas les bras c'est pour l'ensemble de mes enfants et pour ma femme. Personne, je dis bien personne ne peut être juge à ma place.

Je saurai plus tard que la récompense pour l'aide aux pourris, Mr et Mme Olivier JOST, dépendant de l'intérieur et de la justice sera;
pour la 1^o fois une mutation au choix: 7 mois de prison ferme.
pour la 2^o fois un appartement : 12 mois de prison ferme.



Deux condamnations pour un même motif, sans confusion, toujours en liberté conditionnelle. Dossiers classés secrets. Un casier judiciaire vierge ? Affaire classée pour eux, pas pour moi.

C'est difficile à expliquer mais très souvent je réagis par instinct. Ce doit être ce fameux instinct de conservation. Je mets des points de repère qui sont mes baromètres. Ils vont se multiplier avec le temps et l'ampleur du dossier. Les symboliques sont:

Baromètres	Zones
Pierre Joly - Nicole Thibault née Pourtier	"Secte" - Nandy
Martine et Olivier Jost	"Secte" TGI Marseille
Falca	"Société" ?
Benharous - Douroux	Toxel
Burger - Sirvin - Pailles	RT9
Bocquet	Ensemble
Bernard Tapie	RT - "Secte"
Hernandez	"Secte"
Joste	"Société" ?

Dans un match, on a trois partenaires possible : le fidèle, le neutre, le traître.

Dès lors que vous décelez un traître: sa chute est un gâge de réussite et sa réussite un mauvais présage.

Je compte sur les doigts d'une seule main les neutres. Une manipulation ne peut pas réussir sans ces faux neutres: donneurs de conseils et autres, qui ont tous dit "ne rien comprendre", alors qu'il suffit de savoir lire.

On peut voir les choses sous un autre angle:

Comment ne pas douter d'un interlocuteur qui fricote et maintient en poste un traître. C'est d'ailleurs le même jugement que peut avoir votre interlocuteur.

Pensez vous que c'est une méthode: *

- * pour réclamer des têtes?
- * pour éviter toute tentation de vengeance?
- * pour aborder une négociation?

Le dossier commence un peu à se compliquer, aussi je vais schématiser.

DEBUT 2991

FRONTS

	ATFOP	SYSTOL	TOXEL	RT	RSH	SCI	PERSON.
Retrait			x	x			
Arrière	x					x	
Front		x			x		
Engagé							x
Baromètres		x			x		x



Pourquoi continuer si l'on sait qu'il va y avoir conflit:

- 2 ans de travail sur ce dossier
- concrétisation de 4 ans de travail sur ATFOP sans rémunération
- sortir de 10 ans de galère
- le raz le bol de passer pour un Con
- le raz le bol d'avoir à toujours recommencer à zéro
- le refus de se faire avoir par le système
- aucune raison valable et acceptable de ne pas continuer
- les piètres arguments avancés en face
- je me fous royalement des sciences occultes

On peut résumer:

Je suis sûr de moi
Ils ne me font pas peur
Pour des motifs personnels

ou à l'image de " l'Art de la guerre " étudier dans toutes les grandes écoles de stratégie militaire. - le terrain, les hommes et l'espace -

De leur côté, le dossier 0103 MJ 94 B leur permet de sonder nos compétences. Surpris et gênés, par nos découvertes, le paiement se fera sous 24h par porteur.

Les courriers aux investisseurs et à Mr Blasco et Joste vont déclencher le conflit officiellement. L'étude des documents n'est pas primordial. En revanche, la lettre de "démission" qui n'en est pas une, le double sens des mots et phrases vont entraîner nos "petits dieux" sur un terrain qu'ils ne maîtrisent pas.

* * *

Michel JOSTE
5, Rue de Savoie
94 100 St Maur des Fossés

POUR
SA SYSTOL (représentant)
Mr BLASCO José (mandaté)
Mr BLASCO Michel (mandaté)
Mr JOSTE Michel (personnel)

à
Mme Nicole THIBAUT
GERANTE SCI LE PAVILLON ROYAL
P.D.G. SA RELAIS SANTE HOLISTIQUE
GERANTE SC S.V.F.

Le 23 Mars 2991
Madame

Veuillez prendre note, qu'à ce jour nous enregistrons un échec quant au financement du dossier; il vous a, en effet, été impossible d'obtenir la garantie de pouvoir construire le centre et donc de garantir un éventuel investisseur.



En conclusion, veuillez prendre en compte:

1° La démission de tous les postes de responsabilités, dans l'ensemble des structures que vous dirigez, de toutes les personnes physiques ou morales nommées:

- * SA SYSTOL
- * Mr BLASCO José
- * Mr BLASCO Michel
- * Mr JOSTE Michel

2° La cession de tous mandats en cours.

3° La cession des parts suivantes à votre profit pour le franc symbolique qui, par là, vous et nous dégageant de tous remboursements ou paiements quelconques.

- * SA SYSTOL dans la SA RSH N° 1820 à 2400 soit 575 parts
- * Mr BLASCO José dans la SA RSH N° 2476 à 2500 soit 25 parts
- * Mr BLASCO Michel dans la SCI LE PAVILLON ROYAL N° 17 à 20 soit 4 parts
- * Mr JOSTE Michel dans la SC SVF 150 parts

Vous êtes, dès à présent, seule responsable des actes que vous pourriez engager tant financier, juridique, commercial ou autres.

Il vous appartient de faire le nécessaire pour ne plus engager nos responsabilités tout autant que nos noms.

Il vous appartient de faire votre affaire du suivi du dossier dont l'objet n'a plus lieu d'être.

Il vous appartient de régulariser la situation de l'ensemble des structures dont vous avez la charge pour répondre aux lois en vigueur.

SA SYSTOL (représentant)

Mr BLASCO José (mandaté)

Mr BLASCO Michel (mandaté)

Mr JOSTE Michel (personnel)

C'est le moment de juger des compétences sur ce magnifique "piège à cons". Et on va voir un paquet de "dieux" apparaître, sûr d'eux et prétentieux. Le plus significatif est "Cafard rose". Après avoir travaillé en conseil, il va monter au créneau le 10 Août 1992.

Le conseil, qu'il prodigue alors à N.T., est un échantillon d'incompétence, que l'on a trouver tout au long de notre chemin:

SA RELAIS SANTE HOLISTIQUE " SOURCE DE VIE "
78 Rue de Vaux-la-Reine 78 380 Combs-la-Ville

**CONVOCAZION
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Sté SYSTOL représenté
par Mr JOSTE Michel
5, Rue de Savoie
94 100 St Maur des fossés

Lettre recommandée

Combs-la-Ville le 12 Avril 1991

Monsieur,

En tant que Présidente Directrice Générale de la SA RELAIS SANTE HOLISTIQUE au capital de 250 000 F, sise 78 Rue de Vaux-la-Reine 78 380 à Combs-la-Ville et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le N° B 378 360 945, j'ai l'honneur de vous informer que l'assemblée Générale Mixte de la Sté se tiendra le Jeudi 18 Avril 1991 à 20 heures 30 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

En sa forme ordinaire:

- 1° rapports sur la situation de la société
- 2° examen du compte bancaire déposé au Crédit Agricole de St Maur
- 3° questions diverses



En sa forme extraordinaire:

- * information des associés de la démission de deux administrateurs
- * mise à jour des statuts pour tenir compte des cessions de parts sociales intervenues
- * mise en harmonie des statuts avec la nouvelle législation sur les sociétés commerciales
- * Questions diverses

Je vous précise que votre participation à cette assemblée Générale Mixte est particulièrement souhaitable, toutefois pour le cas où vous ne pourriez vous rendre disponible, vous trouverez ci-joint, une formule de Pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter.

Vous pourrez la remettre à votre mandataire ou la retourner au siège social complétée et revêtue de votre signature.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente Directrice Générale
Nicolle Thibault

Même dans un rêve je n'aurais pu imaginer cela:

- La reconnaissance de notre facture -8994 MJ 0801 -
- La date d'envoi et de convocation va permettre une absence
- La SCI n'est pas pris en compte
- La SC SVT n'est pas pris en compte
- Le transfert des parts "effectué" à l'encontre de l'article 12 -2°
- Etc..

Que j'entérine

Michel JOSTE
5, Rue de Savoie
94 100 St Maur des Fossés

POUR

SA SYSTOL (représentant)
Mr BLASCO José (mandaté)
Mr JOSTE Michel (personnel)

à

Mme Nicolle THIBAUT
78, Rue de Vaux la Reine
77 380 Combs la Ville

Le 15 Avril 1991

Madame,

Ms BLASCO Michel et José m'ont fait parvenir la lettre recommander du 12 Avril 1991 pour l'Assemblée Générale Mixte du 18 Avril 1991.

Bien qu'ayant souhaité être présent pour vous aider à régulariser la situation, il ne me sera pas possible, en raison du peu de temps que vous m'accordez d'être parmi vous. Veuillez noter également l'absence de Mr BLASCO M. et de moi même pour une période de 20 jours à l'étranger.

Néanmoins, je ne peux ni vous aider, ni vous renseigner sur des éléments dont vous avez la charge et dont jamais personne n'a été tenu au courant puisqu'il s'agit de la première réunion que vous organisez.

Il paraît souhaitable que lors de votre réunion du 18 avril 1991 (dont notre présence n'est pas indispensable étant démissionnaires et vous ayant cédé gracieusement notre avoir par lettre recommandée du 23 Mars 1991) vous preniez en compte les statuts de la société.

Recevez Madame toutes mes salutations.

SA SYSTOL (représentant)
Mandaté

Mr BLASCO José (mandaté)
PDG

Mr BLASCO Michel (mandaté)
Administrateur Systol sa
Administrateur Toxel sc
Gérant RT9
Exploitant Cofip
DRH Atfop

Mr JOSTE Michel (personnel)
PDG Systol sa
Président Toxel sc
Exploitant RT9
Administrateur Cofip
Président Atfop



L'enregistrement comptable de la facture est un casse tête pour l'administration fiscale qui me vaudra une convocation.

La facture était due, mais non facturable, et la TVA ?

*Surtout ne pas prendre en compte la réalisation sous peine de paiement de TVA
Entretenir le statut quo jusqu'à ce qu'ils vous ouvrent une porte.*

Ce qui ne va pas manquer d'arriver après la brève intervention glorieuse de notre ami "Cafard rose". L'issue, qui leur reste, est la magouille et ils savent faire, pensent-ils.

- Destruction de la personne physique.

- Suppression de l'enregistrement de la SA RSH pour la reconstruire entre eux.

- Intervention du Tribunal de Commerce, du Greffe et des impôts. Bingo!

Il ne nous reste plus qu'à saisir officiellement les impôts et demander un contrôle.

Et donc une attente en l'état.

Et quand je dis "attente" c'est attente: 2 ans officieusement, 3 dans la réalité.

Dans cet attente nous continuons notre petit bonhomme de chemin sur le domaine financier qui nous échappe. Jamais personne ne fera le lien entre les "Ducons" du dossier Source de Vie et les "Ducons" de la haute finance. Jamais personne n'a travaillé sur les deux domaines en même temps. Ceci expliquant cela, ce qui va suivre et ce qui est au dessus va devenir un merdier pas possible.

Puisqu'ils vont se servir des fonds du dessous pour financer le dessus.

Trois mois après la création, nous obtenons, à partir de la Suisse, des caisses de vieillesse Allemandes par notre sympathique Ramseyer (largement désabusé, qui met 9 mois pour faire aboutir un dossier avec 1/100 de dossiers réussis. Il ne crois plus en rien et souhaite prendre sa retraite), cinq mises à disposition de fonds. 30, 300 x 3 et 400 milliards de DM dès lors que nous obtenons des garanties. Les structures bénéficiaires sont TOXEL pour une grande part et COFIP, société en cours de constitution et qui le restera longtemps, très, très longtemps. C'est ce que j'appelle une souris qui a pour vocation de perturber les observateurs qui commencent à ne pas manquer, mais surtout pour allécher les convoitises, le capital restant ouvert.

"Le plus facile est fait, les garanties ne posent aucun problème sinon que de choisir la bonne", **mais surtout celle qui est émise par une filiale.** Dans nos recherches qui durent un bon mois, nous découvrons toutes sortes de garanties pour toutes sortes d'établissements et aussi pour tout type de gogo qui souhaiterait pénétrer un milieu très fermé. Sur Paris, l'estimation du nombre d'intervenants est d'environ 1 000, dont même pas 100 ne comprennent ce qu'ils font. Ces cent sont conseillers d'états, chargés de mission, etc., etc., et tout aussi incompétents mais avec fonction.



Tout en continuant nos recherches qui s'affinent de plus en plus, nous prenons la décision, devant l'incompétence et l'insouciance des individus que nous rencontrons de mettre en place notre propre système de garantie. Celui que l'on découvre ne nous plaît pas.

Une banque ne peut en aucun cas faire savoir qu'elle dispose de "liquidité".
Une banque ne peut en aucun cas faire savoir qu'elle dispose de "garantie".
Une garantie s'achète de 1% à 12% du montant demandé.
Les "tomates" s'achètent de 3% à 25% du montant demandé.

Respecter la règle des 60/40

- Pour chaque dossier il faut deux documents, modifiés 3 fois:

Transactions réelles:

A - acheter: 1^o transaction, vous avez des "tomates noires" contre des garanties réelles.

B - vendre: 2^o transaction, vous de l'argent propre contre des "tomates blanchies"
(Garanties Bancaires).

Ecritures comptables

C - A+B : 3^o transaction, vous avez des "tomates psychologique" (propre) contre des garanties réelles.

POUR

D - 4 possibilités:

1^o - arrêt au 1^o circuit pour les prêts publiés.

2^o - arrêt au 2^o circuit; rare

3^o - arrêt au 3^o circuit pour la mise sur le marché des commissions et retours, d'une valeur égale au montant initialement demandé, soit de 75 à 95 %

4^o - arrêt suivant les besoins du marché et de la capacité des bouses

- Il faut donc un "Bernard Tapie" qui, s'il est trop grande gueule, se verra demander le remboursement immédiatement. C'est le voleur volé par un voleur plus voleur que lui. La répartition et la présentation faites, prouvent une connaissance partielle du système.

- Pour un Valérie ou un François qui cherchent des fonds pour le pouvoir.

- Nous aurons inévitablement des protecteurs du système qui vont alimenter le marché de la drogue, l'inflation, les bombes en Corse, etc.



* * *

TOXEL SC
Siège social
Avenue Louise, 212
1050 BRUXELLES - BELGIUM
RC 537668
TVA N° 4421540 11

Bureau en France
19, Avenue Galilée
94 100 SAINT MAUR

MICHEL DOUROUX
99, Rue Saint Lazare
75 009 Paris

Paris, Le 5 AOUT 2991
Ref : TO / 193 03 AT FR B
Mandataire : Cabinet J. GARDIEN MD / LB

Nous, soussignés TOXEL SC, agissant pour le compte de notre Coopérateur référencé, déclarons vouloir, de façon irrévocable et inconditionnelle, sous pleine responsabilité contracter le prêt que vous nous avez proposé aux termes et aux conditions suivantes:

Montant du prêt:	500 000 000 \$US (cinq cent millions)
Monnaie:	Dollars américains
Emission:	64 % (soixante quatre) de la face value
Intérêts annuels	6,5 % (six, cinq) par an, payable à échéance.
Durée:	10 ans
Repalement:	Au terme des dix ans, il n'y aura aucun remboursement de quelque nature que ce soit à effectuer pour le capital.
Garantie:	Les intérêts seront garantis par des L / C bancaires de top prime banques mondiales.
Procédure:	La banque qui détient les fonds fera savoir par KTT à la banque de TOXEL qu'elle détient les fonds contre la garantie des intérêts protégés par L / C de l'une des 50 prime banks mondiales.
Convention:	Dans les 10 jours de l'envoi du KTT de fonds prévu ci dessus, la banque de TOXEL devra avoir fourni la L / C de garantie des intérêts, qui déterminera le transfert immédiat et inconditionnel des fonds.
Utilisation :	Urbanisation hôtelière et tourisme international.

Il est précisé que les fonds empruntés ne seront utilisés ni à des achats ou ventes d'armes, de drogue ou de spéculation et ne serviront à aucune opération susceptible d'être imputable à des délits ou des fraudes.

Croyez, Messieurs, à l'assurance de notre très vive considération.

COOPERATEUR

Mr JOSTE
PRÉSIDENT

Ref : TO / 193 03 AT FR B: Si elle n'a attiré la réflexion de personne cela, nous a permis de comptabiliser les demandes, des destinataires, les demandeurs, etc.

La liste a été fournie à l'administration fiscale contre reçu. Je ne sais pas, aujourd'hui, s'ils l'ont remarquée.

A titre d'exemple: c'est la 3^o demande de fonds sur ce dossier, la première date de Mars et la deuxième de Juillet.

C'est une petite énigme; pour vous aider, je peux vous dire qu'il faut chercher le plus simple possible.



Mandataire : Il fait partie du montage et ne peut pas opérer pour lui. C'est un conseiller, il lui faut trouver un pigeon qu'il "évacuera" en fin de parcours. 1/4 d'heure dans son bureau est un rendez vous réussi.

Nous avons passé en moyenne 4 heures par jour pendant quatre mois. Ce qui nous a permis, outre de faire quelques fois la sieste en ronflant sans aucune remarque, d'étudier la méthode de travail et de bien connaître ce petit monde.

Tous les jours, l'ensemble des livres, documents étaient déplacés. Comme ce n'était pas pour faire le ménage, j'en conclus, à tort peut être, que les micros ne sont pas souhaités.

L'âge moyen, 75 ans; mais quelque soit l'occupation du moment, les mots dollars, D.M., déclenchent une vivacité d'esprit; "à voir" pour le croire.

Son travail consiste à faire passer des courriers, à faire des montages financiers avec une paire de ciseau et du ruban blanc adhésif, à cacher et modifier le premier document de base en autant de documents nécessaires. Les photocopies et fax sont suffisant pour qui souhaite avoir un justificatif. Le secret bancaire a du bon.

Si nous avons fait l'ensemble des documents en "original" c'est parce que cela lui demandait moins de travail et que "ces petits jeunes ne comprennent rien". C'est aussi stupide que cela. A tel point que les documents, à l'origine en anglais avec traduction en français, quatre mois plus tard, étaient en français sans traduction anglaise.

Le fait de ronfler dans le bureau ne nous empêchait pas de lui indiquer, dans quel tiroir, quel dossier, se trouvait le document recherché.

Chaque réunion était pour nous l'objet d'une étude de comportement et de réaction qui pouvait durer 1 heure. Souvent découragés, leurs comportements nous revitalisaient.

Montant du prêt: Aucune importance, les ciseaux ont fait la différence.

En dehors du circuit classique et reconnu de la mise sur le marché de fonds, toujours insuffisant car les critères n'ont pas vraiment été réactualisés par rapport aux besoins réels, la reconnaissance de la valeur des "tomates" par un pays tiers est une solution.

A titre d'exemple, RT9: Chacun reconnaît la valeur de l'autre. Un stylo peut avoir pour valeur 10 fr, 100 fr, ou 100 000 fr suivant que vous avez un acheteur qui paye 10 fr, 100 fr, ou 100 000 fr.

A ce jour, quatre "RT" sont sur le marché. Comptablement, nous pouvons demander une émission en FRF pour 11 000 000 X 4. On trouve des sociétés en participation occulte uniquement dans le milieu de la finance. A ce jour, la Banque de France qui doit solder l'actif, dans le cadre d'un dossier de surendettement, a un petit problème. Les prêts, dans le domaine de la haute finance, sont émis exclusivement, pour des questions de sécurités évidentes, sur des personnes physiques, qui auparavant signent des accords de confidentialités - LE SECRET BANCAIRE -



Monnaie:

* * *

TOXEL SC
Siège social
Avenue Louise, 212
1050 BRUXELLES - BELGIUM
RC 537668
TVA N° 4421540 11

Bureau en France
19, Avenue Galilée
94 100 SAINT MAUR

Paris, Le 10 OCOBRE 2991
Ref : TO 281 09 SA CH B

Nous, soussigné TOXEL SC, agissant pour le compte de notre Coopérateur référencé, déclarons vouloir, de façon irrévocable et inconditionnelle, sous pleine responsabilité contracter le prêt que vous nous avez proposé aux termes et aux conditions suivantes:

Montant du prêt:	1 000 000 000 DM
Tranche	4 de 250 000 000 DM
Monnaie:	Deuch Mark
Emission:	95 %
Intérêts annuels	5 % par an, payable à échéance,
Durée:	10 ans
Repaiement:	Au terme des dix ans.
Garantie:	Les intérêts seront garantis par des L / C bancaires de top prime banques mondiales.
Ordre de paiement:	4 fois 27 500 000 DM en retour.
Mandataire :	Cabinet GARDIEN
Utilisation :	Urbanisation hôtelière et tourisme international.

Il est précisé que les fonds empruntés ne seront utilisés ni à des achats ou ventes d'armes, de drogue ou de spéculation et ne serviront à aucune opération susceptible d'être imputable à des délits ou des fraudes.

Croyez, Messieurs, à l'assurance de notre très vive considération.

Mr M. JOSTE
PRESIDENT

Dans cette demande on a en D.M., 4 fois le même montant donc 4 commissions mises sur le marché, soit 20% du montant de la demande ou une émission de 80%. Avec BURGER - mandataire pour les garanties -, SALA - mandataire pour les "tomates"- et GARDIEN - pour nous - pas d'aboutissement possible pour Toxel.

Il a toujours lieu dans une monnaie forte, qui sert de référence et surtout de garantie pour tout transfert ultérieur vers d'autres monnaies par les comptes à plusieurs tiroirs, entre autres. Le risque est facturé 1 %.

Emission: L'un des principes vitaux d'un banquier, sous peine de crise cardiaque, est de ne jamais prendre la moindre petite intention de risque minimum en ce qui concerne le capital. Le seul fait d'y penser doit, à mon avis, être une faute professionnelle très grave.

On prend un risque mesuré sur l'argent que l'on doit gagner. Une perte: c'est le montant que l'on avait prévu de gagner réduit du montant que l'on a pas prévu de gagner. Ce n'est pas très littéraire mais c'est banquier.

Alos dans ces conditions, comment un tel montage peut aboutir ? Est il prévu qu'il aboutisse? Pour qui? pourquoi? Comment?



C'est le type de prêt que l'on peut faire pour l'Afrique et en supprimer le remboursement 5 ans plus tard, éventuellement. Qui a des atomes "crochus" avec l'Afrique ?

L'utilité:

Dans le cas "Tapie", on peut demander un remboursement: Réf : TO 281 09 SA CH B

Dans le cas de la Bdf, rembourser un prêt jamais émis: Réf : TO / 193 03 AT FR B

Etc..

Je juge opportun de rapeller qu'il s'agit d'un livre de science fiction sans aucune correspondance avec ce qui pourrait avoir lieu de nos jours. Comment un petit électricien, "Ducon" de surcroît, pourrait savoir ou même comprendre tout cela ?

Intérêts annuels:

Si on vous fait payer quelque chose, croyez bien que ce sera cela.

Ref : TO / 193 03 AT FR B

Montant du prêt:	500 000 000 \$US (cinq cent millions)
Monnaie:	Dollars américains
Emission:	64 % (soixante quatre) de la face value
Intérêts annuels	6,5 % (six , cinq) par an, payable à échéance.
Durée:	10 ans
Repaiement:	Au terme des dix ans, il n'y aura aucun remboursement.

Ref : TO 281 09 SA CH B

Montant du prêt:	1 000 000 000 DM
Tranche	4 de 250 000 000 DM
Monnaie:	Deuch Mark
Emission:	95 %
Intérêts annuels	5 % par an, payable à échéance.
Durée:	10 ans
Repaiement:	Au terme des dix ans.
Ordre de paiement:	4 fois 27 500 000 DM en retour.

Je laisse à chacun le soin de raisonner ou pas sur ce cas d'école.

Je ne veux pas être trop technique, et préciser que:

- sur le marché économique vous ne trouverez jamais un poste émission.

- ce ne sont que des écritures comptables.

- seul le retour (ou la partie de l'émission dont on ne parle pas) et les commissions (poste ordre de paiement) sont exploités sur le marché, sous différentes formes.



Durée: Elle a toujours été de cinq ans, nous l'avons mis à dix ans pour passer d'une rentabilité de 300 % réelle (évolution des bourses mondiales et utilisation multiple de garantie) - sans apport de caisse noire ou de blanchiment d'argent de la drogue - à 1200 % (rotation de l'argent, des garanties, des placements boursier, immobilier et économique). Ils cherchent toujours pourquoi et comment. C'est une question de rotation et surtout de modération lors des deux premières opérations. En d'autres termes: ne pas prendre la grosse tête et confondre "tomates", argent et conditions de vie.

Repaiement:

ORDRE DE PAIEMENT

TOXEL SC
Siège social
Avenue Louise, 212
1050 BRUXELLES - BELGIUM
RC 537668
TVA N° 4421540 11

Bureau en France
19, Avenue Galilée
94 100 SAINT MAUR

PARIS, Le 23 Septembre 2991

Dossier : 231 08 DO FR B
Opération financière : 1 Milliard DM

Ordre : TO-OR / BAIL / TO 231 08 DO FR B

X
X Réglé le :
X Cachet bancaire
X Officier bancaire
X
X BAILLEUR
X

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Devise :	DM ou contre valeur
Montant :	140 000 000 DM
Mode :	Chèque ou virement
Transaction :	Semaine bancaire du closing
Motif :	Opération bancaire
Objet :	Retour
Opérateur :	Banque de TOXEL SC
Modalité et procédure	1° signature TOXEL SC 2° signature Banque / Prise en compte du bailleur 3° Paiement de cet ordre au terme de l'opération

BANQUE TOXEL

TOXEL
Mr JOSTE

Signature : I. SALA
Cachet

Cachet TOXEL

C'est un chèque pour le paiement d'une commission. Dans ce cas, nous avons innové dans la mesure ou le bénéficiaire accepte auparavant le paiement.

Document qui n'aurait jamais dû être signé. Sala comme beaucoup d'autres à l'époque ont, d'une part été grisés par les "tomates", et d'autre part, trop sûr d'eux et de leurs capacités à nous évincer.

**Garantie:**

* * *

TOXEL SC
Siège social
Avenue Louise, 212
1050 BRUXELLES - BELGIUM
RC 537668
TVA N° 4421540 11

Bureau en France
19, Avenue Galilée
94 100 SAINT MAUR

PARIS, Le 26 Août 1991

Dossier : 231 08 DO FR B

Monsieur le Directeur

Faisant suite aux différents contacts que nous avons pu avoir, concernant l'emprunt de 1 B que nous envisageons de faire, à savoir:

Devise: DM
Montant: 1 Milliard
Durée: 10 ans et un jour
Intérêts: 40 Millions de DM par an

Nous sollicitons de votre bienveillante attention une réponse de principe sur une garantie (capital et intérêts) que donnerait votre établissement, à 10 ans, au bailleur.

En contrepartie de cette garantie donnée par votre établissement à 10 ans, nous nous engageons à faire obtenir une L / C de 740 Millions de DM à 1 an en couverture.

Cette garantie émanerait de l'une des 50 prime Banks mondiales contre l'assurance de l'existence des fonds. Elle serait votre propriété intégrale et les années suivantes nous parfaierions cette somme afin que votre couverture soit totale.

Il va de soit que vous recevriez les fonds du bailleur et que vous ne vous en dessaisiriez que contre des garanties que nous vous fournirions.

Dès à présent, nous souhaitons votre accord pour recevoir nos différents interlocuteurs devant mener l'opération à terme.

Administrateurs
Mr BLASCO - RT9

Président
Mr JOSTE

* * *

Fax : sep 17 / 91 12:26 FINEXTRA CH 22487373

 FINEXTRA S.A.

39, Rue Peillonex
1225 Chêne-Bourg (Genève)
Tel (022) 48 73 73

Cabinet J. Gardien
Monsieur Michel Douroux
Paris
Par fax 00331 48 74 01 60
ou 48 78 27 86

Chêne-Bourg, le 17 septembre 1991

Monsieur,
Nous nous référons à nos différents entretiens et vous informons que nous traitons l'affaire de 1 B de DM avec la EASTECH INTERNATIONAL BANK. *Malheureusement, les dirigeants de la Banque sont actuellement encore en déplacement et nous les attendons de retour pour aujourd'hui ou demain.*

La lettre d'intention et confirmation de la EASTECH INTERNATIONAL BANK est prête, mais il nous manque la signature du Président et de l'un des membres du conseil d'administration.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir patienter encore un peu, c'est-à-dire le temps de recevoir la lettre de la EASTECH INTERNATIONAL BANK.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de cette affaire et vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

FINEXTRA SA



* * *

EASTECH
INTERNATIONAL BANK
73 Haviland Road
Queensbury, New York

Sino Eastech International Group
Z.Y.T.I.C.
17 Xi San Huan Zhong Road
Beijing CHINA

September 20 , 2991

CABINET GARDIEN
Paris, France

Gentlemen:
We are pleased to inform you that pursuant to our discussions with your representative, Mr. Ernest Burger of FINEXTRA, S.A., we are prepared to handle the transaction involving the One billion Deutschmarks wherein we will provide a first class bank guarantee for the repayment of the principal after ten (10) years and ten (10) yearly payments for the interest in the amount of forty Million Deutschmarks per year.

We are presently making the arrangements and will contact you within a few days with the details of how to proceed.

We appreciate this opportunity to be of service and look forward to a long and mutually profitable association. if we can be of any further assistance or if you require any additional information, please let us know through Mr. Burger.

Sincerely

EASTECH INTERNATIONAL BANK

Shirley A. Rhodes
Chairman

SAR

Info Copy : Mr. e. Burger
FINEXTRA, S.A.

CACHET

S'ils avaient commis une seule erreur, ce serait incontestablement celle ci.

C'est un document interne, que l'on émet contre une mise à disposition (Conseil d'administration), même Douroux après 40 ans dans le milieu n'en avait jamais vu. Est ce qu'il vous viendrait à l'esprit de photocopier le contenu de votre coffre fort pour le montrer à quelqu'un que vous ne connaissez pas

Dans le train qui nous ramenait de Bourg en Bresse, du restaurant vietnamien de l'épouse de Burger, Douroux ressemblait plus à un gamin de 7 ans qu'à un Papi. Cela ne se raconte pas, il faut le voir. Comme on lui avait déjà refusé d'entrer dans le cercle des conseillers d'état et que l'on continuait à l'approvisionner en demande de prêt, de garantie, il nous voyait à l'arrière de son bureau, refait à neuf pour l'occasion et faire, pour lui et en son nom, ce que maintenant nous avons appris. C'est que, s'il n'a pas compris comment nous pouvions faire du 1 200 %, il sait maintenant que c'est réalisable et qu'une partie du montage s'est fait devant lui. **Où est le grain de sable?**



J'ai pendant longtemps été persuadé qu'ils'agissait d'une erreur. Aujourd'hui je n'en suis pas si sûr. Une fuite organisée, au dépend des intervenants, permet d'emboîter certaines pièces du puzzle.

Mais avant de me lancer dans des réflexions philosophiques, reprenons le travail en cours. Il faut quand même que je vous précise que le dossier des garanties ne correspond pas tout à fait au dossier du prêt. Petite remarque, Grosses questions.

Procédure :

* * *

CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES

57, Quai de Bosc - 34200 SETE - Tel : 67 74 56 95

I. SALA

Officier de la légion d'honneur
chambre des ingénieurs conseil de france
organisation internationale des experts
compagnie nationale des experts immobiliers
association française des ingénieurs acousticiens
expert près la cour d'appel

Le 13 aout 2991

Cab. GARDIEN
Chers Messieurs,

concerne votre envoi 4 demandes.

1 - GENERALITES . - Il y a intérêt à ce que toutes les demandes n'émanent pas de TOXEL. Même si par la suite c'est elle qui fait le travail en banque. Pas de destinataire précis non plus: ni vous ni moi.

2 - 500 US\$ 64% DEMANDE DE TOXEL : remplace avantageusement celle de corinvest. Le principe de la LC 300 US\$ a paru séduire. Il n'y a rien d'autre à faire qu'à attendre l'accord du prêteur (absent jusqu'au 21) sur la procédure LC 300. Il me dira ensuite ce qu'il faut faire.

2° Demande: MARTINEZ MONCHO. Il faut une garantie bancaire pour les intérêts. Comme déjà signalé, la formule AFER ne peut s'appliquer pour la simple raison suivante:

- Vous touchez 320 mion et vous payez 32,5 par an. soit sensiblement 10 % Il faudrait donc placer ces 320 mion pour avoir un rendement de 32,5 ceci approximativement bien sûr. Mais alors vous ne disposez plus de l'argent pour travailler.. AFER ne pourrait intervenir que si le capital était nettement supérieur. Je fais une expérience en ce moment avec 750 mion DM, nous en verrons le résultat précis. Je sais que nous arrivons à la formule mathématique suivante :

emprunt d'un milliard DM. reçu par l'emprunteur les 3/4 : 750 mion qu'il place chez AFER. ILa en plus 100 mion (c'est à dire 10 % du capital pour travailler. Ces 750 mion permettent d'avoir 1 milliard à rembourser plus 40 mion par an d'intérêt à payer annuellement.

En bref, A F E R rembourse lui-même le milliard dans 10 ans, paye l'intérêt annuel, et l'emprunteur dispose de 100 mion DM qui sont un cadeau pour lui puisqu'il n'a plus rien à rembourser au bout de 10 ans.

3° 500 ou 300 dm 97 % deux dossiers sont déjà en cours: un avec garantie bancaire l'autre avec AFER (dans des conditions différentes de celles qui précèdent) j'en attends le développement donc rien à faire pour l'instant..

4° 50 mions USD 5 ou 10 ans. vous trouverez ci-joint à titre confidentiel la totalité des documents reçus ce jour pour un dossier présenté la semaine dernière. ... Le closing pourrait intervenir avant fin courant. Je vous demande ne ne pas reproduire cette lettre in extenso Vous pouvez le démarquer sur votre papier à lettre, les conditions sont valables pour mon affaire seule, mais elles sont toutes voisines. Vous ne devez reproduire que la 1° feuille.

Bien cordialement
SALA



Cela fait toujours plaisir de se voir reconnaître des compétences même s'il faut les tenir cachées. Mais ne nous endormons pas sur les coussins de la gloire, le bout du tunnel n'est pas pour demain.

Le 08 Octobre 2991

Cabinet GARDIEN

Chers messieurs,

I B DM

J'ai des nouvelles concernant cette affaire qui évolue de façon totalement différente. Il faut dire que du temps a passé:

1^{er} - ma proposition date du 20 Août

2nd - je passe sur l'échange de correspondance mais vous savez combien j'ai été "secoué" par les prêteurs lors de l'incident bancaire: *durant plus de 15 jours nous avons raconté que l'officier bancaire était absent, ce que le prêteur n'a jamais admis (encore aujourd'hui !).*

3rd - puis vous donnez pour une garantie de I B DM la EASTECH qui est très loin, d'avoir la surface suffisante (comme dit le prêteur même pas le dixième du capital emprunté). C'est le 2 Octobre que nous entendons pour la première fois d'Indo Suez. Ce qui précède, sans aucune acrimonie de ma part, reste simplement le reflet de ce que je reçois dans la figure !

4th - tout ce négatif étant passé, il reste que nous devons aller de l'avant selon les nouvelles conditions suivantes:

41 - depuis le semaine dernière la Bk d'état allemande interdit le 4 % et exige un minimum de 4,75 %. Le groupe prêteur passe donc son intérêt officiel à 5 % pour rester réglementaire.

42 - mais bien entendu elle revoit en sens inverse ses taux d'émission pour respecter son contrat (bien que dit-il nous avons tant tardé mais j'ai râlé comme d'habitude !).

43 - précédemment vous aviez fait :

IB moins 24 % (moins 140 mion) moins 12 % (120 mion entreprises) cela faisait net comme vous l'avez écrit : 74 % avec intérêt 4 %

44 - pour arriver à parité il faut compter:

- 5 % au lieu de 4%: 10 mion par an et en 10 ans 100 mion au total sur l'intérêt que vous paierez en plus.

- ces 100 mion représentent 10% du capital. Vous les retrouverez donc en émission qui *passera de 74 à 84 %*

45 - le document sera donc: Emission première : 95 % Intérêt: 5% Durée 10 ans - retour complémentaire entreprises 110 mion au lieu de 120 pour les entreprises. (en détail toujours 105 + 5 pour leurs bureaux d'avocats.)

46 - tableau de comparaison

	Avant I B DM		Après I B DM		
em	86 %	860 M	em	95 %	950 M
retour		120 M	retour		110 M
		740 M			840 M
int	4 % X 10	400 M	int	5 % X 10	500 M

5 - Il faut donc refaire tous les documents. Ce nouveau contrat me paraît plus intéressant car il vous laisse au départ une masse supplémentaire de 100 mion.

6 - désolé pour tout ce travail, mais je ne peux faire autrement.

A votre disposition: Très cordialement.

Sala

On me parle au dernier moment de 250 mion X 4 tranches... Vous ferez...

Au secours TOTO je ne comprends plus rien :

- Alors les banques nationales interviennent
- Le dossier avec une émission à 74 % a été étudié
- Etc..

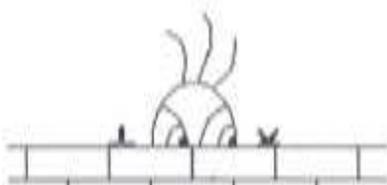
Hé Hé Hé

Hé Hé Hé

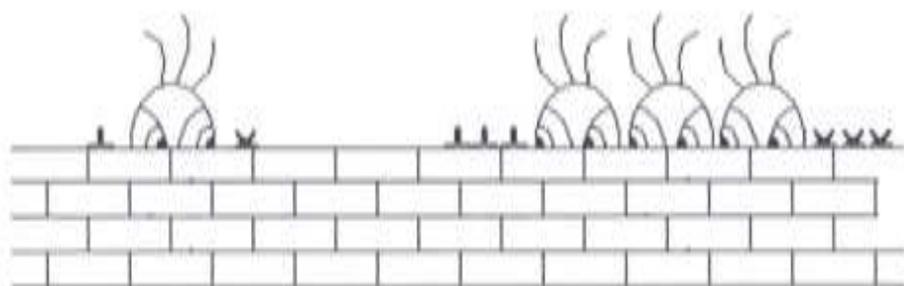
TOTO EST ARRIVE Hé Hé



Toto a appris à compter



Toto a compté



Toto a recompté



Dans tous les sens

TOTO A DIT

"J'ai compris, en fin du tome 2, vous aurez la liste des dossiers émis et dans le tome 3, mes analyses et conclusions"

**Convention:**

Cela ne peut avoir qu'un effet moteur positif pour que les "Ducons" bossent.

Utilisation :

En dehors d'un ou deux dossiers, ils ont tous la même utilisation.

Tout le monde s'en moque et pour la destination finale encore plus.

Ah bon, si vous le dites.

Il est précisé que les fonds empruntés ne seront utilisés ni à des achats ou ventes d'armes, de drogue ou de spéculation et ne serviront à aucune opération susceptible d'être imputable à des délits ou des fraudes. C'est l'élément qui nous a principalement poussé à dénoncer ces pratiques.

La signature en bas des documents engage nos responsabilités.

* * *

TOXEL SC
Siège social
Avenue Louise, 212
1050 BRUXELLES - BELGIUM
RC 537668
TVA N° 4421540 11

Bureau en France
19, Avenue Galilée
94 100 SAINT MAUR

Mr Le PRESIDENT F. MITTERAND
PRESIDENCE DE LA REPUB. FRANCAISE
Palais de l'Elysée
75 008 PARIS

Paris, le 25 Octobre 2991

OBJET: Manipulation d'argent 7 000 000 000 FRF
Détournement 3 500 000 000 FRF

Monsieur le Président,

Nous portons à votre connaissance cette affaire que seule votre volonté pourra éclaircir et arrêter.

Nous pouvons prouver le détournement.

Si nous pouvons prouver nos soupçons sur cette "manipulation", seuls votre gouvernement et ceux concernés pourront intervenir. (Allemand, Belge, Français, Suisse)

Nous avons inventé un "produit et une méthode" de travail permettant de garantir et rentabiliser m'importe quel investissement, donc renouvelable à souhait, sans avoir pu améliorer les protections contre les actions malsaines.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir nos documents et renseignements, dès lors que vous souhaitez intervenir sur ce dossier.

Recevez, Monsieur le Président, nos sentiments les meilleurs.



Si nous avions eu confiance, on se serait adressé uniquement à Tonton ou à un pingouin quelconque mais ce n'est pas tout à fait le cas; Alors le même jour, à la même heure, d'endroits différents, à destination de l'ensemble des Ministres, (même à ceux qui sont bien cachés pour faire la sieste aux frais de la princesse), est parti le même document. Résultat édifiant:

En voici trois:

* * *

PRESIDENCE
DE LA
REPUBLIQUE

Paris, le 12 Nov.2991

référence à rappeler:
SC/6/D80361

Monsieur,

J'ai été chargé de répondre à la lettre que vous avez adressée à Monsieur le Président de la République le 25 Octobre 2991.

Vous devez bien comprendre que les principes constitutionnels français touchant à la séparation des pouvoirs et à l'indépendance de la magistrature, au respect desquels le Chef de l'Etat est particulièrement attaché, ne lui permettent pas d'intervenir dans une affaire qui concerne la justice.

En regrettant de ne pouvoir vous faire une réponse plus conforme à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Yves CAULLET
Chargé de mission

Monsieur Michel JOSTE
TOXEL S.C.
19, avenue Galilée
94100 ST MAUR DES FOSSES

* * *

PREMIER MINISTRE

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler
CAB 111/2 - MA/OB
R123041.1.1

Monsieur,

Madame le Premier Ministre a reçu le courrier que vous lui avez adressé.

Madame Edith Cresson en a pris note avec attention et m'a chargé de transmettre votre correspondance à Monsieur Pierre Bérégovoy, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, en soulignant l'objet de votre démarche.

Je tenais à vous en informer et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude GORICHON

Monsieur Michel JOSTE
TOXEL S.C.
19, avenue Galilée
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES



En réponse, le Ministère de la défense m'envoie un certain Mr Fabre, accompagné, j'en suis certain, d'un fonctionnaire de l'intérieur, valise diplomatique à la main. Après avoir vérifié que nous ne criions pas au loups pour cacher une éventuelle "rémunération", il va nous faire une démonstration des compétences des services de renseignement, et pris par le jeu, le raccourci exact de ce que nous avons fait et pouvons faire.

Il nous précisera également un élément que je n'avais pas vu sous cet angle, "vous pouvez retirer des fonds d'une banque sans qu'elle s'en aperçoive".

L'analyse des "RT" le pousse à nous mettre en garde contre toute tentative de fuite du "savoir faire" jugé français. Et il ajoute, lorsque je lui parle d'aboutissement, "laissez moi 15 jours et je vous dirai quoi faire, dans tous les cas, nous suivrons de très près ce dossier en parallèle avec l'intérieur". C'est beau la confiance.

Je ne sais pas si vous l'avez revu, moi pas.

En revanche la suite n'est pas triste.

MAIS POUR EN SAVOIR PLUS ... LA SUITE ... EN 2992